

VOLET SPECIFIQUE

UNIVERSITE DE MONTPELLIER

Sommaire

INTRODUCTION

1. UNE RECHERCHE D'EXCELLENCE REpondant AUX DEFIS SCIENTIFIQUES DE DEMAIN

- 1.1 Structurer la recherche
- 1.2 Intensifier une politique de recherche ambitieuse en relation avec les organismes de recherche
- 1.3 Soutenir la recherche par la mise en place de dispositifs adaptés

2. UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE ET INNOVANTE CONCUE POUR TOUS LES ETUDIANTS

- 2.1 Déployer une offre lisible, attractive et maîtrisée
- 2.2 S'intégrer dans une démarche d'amélioration constante
- 2.3 Proposer un accompagnement adapté aux étudiants
- 2.4 Intégrer pleinement le numérique dans les transformations de la formation
- 2.5 Proposer des dispositifs de formation tout au long de la vie adaptés
- 2.6 Renforcer le rôle du service commun de la documentation dans les dispositifs d'aide à la réussite

3. UN PILOTAGE PERFORMANT ET PROSPECTIF AU SERVICE D'UNE NOUVELLE CULTURE D'ETABLISSEMENT

- 3.1 Déployer des dispositifs de démarche qualité et des outils de pilotage
- 3.2 Assurer un pilotage financier et comptable adapté
- 3.3 Développer une politique innovante en matière de ressources humaines
- 3.4 Placer les systèmes d'information et le numérique au cœur de la stratégie de l'établissement
- 3.5 Poursuivre une politique immobilière ambitieuse

3.6 Mettre en place des actions relatives à la sécurisation juridique de l'établissement

4. UNE AFFIRMATION FORTE DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'UNIVERSITE

4.1 Développer une politique de solidarité et d'équité

4.2 Mettre en œuvre une politique volontariste de développement durable

4.3 Contribuer à la promotion de la culture scientifique et à la valorisation d'un patrimoine historique d'exception

5. UNE UNIVERSITE OUVERTE SUR LE MONDE ET ENGAGEE DANS LE DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS INNOVANTS

5.1 Développer une politique internationale ambitieuse

5.2 Amplifier les collaborations avec ses partenaires

ANNEXES

Annexe 1

Tableau récapitulatif des jalons d'actions stratégiques de l'Université de Montpellier

Annexe 2

Indicateurs de performance communs et spécifiques de l'Université de Montpellier

Annexe 3

RECHERCHE : Liste des équipes de recherche

Annexe 4

FORMATION

Le 1er janvier 2015, l'Université de Montpellier s'est installée dans le paysage national de l'enseignement supérieur.

Issue de la fusion de deux établissements complémentaires portés par la même ambition, l'Université de Montpellier se nourrit aujourd'hui des forces, des histoires et des cultures de chacun avec pour objectif commun de devenir un acteur majeur en termes de formation et de recherche sur le site, nationalement et internationalement.

La réussite de la fusion juridique, politique et institutionnelle du nouvel établissement a constitué une étape déterminante pour l'ensemble de la communauté universitaire. Désormais, l'Université de Montpellier se fixe pour ambition de stabiliser son fonctionnement et de promouvoir une nouvelle identité commune.

Au-delà des axes stratégiques que le nouvel établissement développera, trois prérequis ont dès lors été identifiés et feront l'objet d'une attention constante et particulière :

- Créer les conditions d'émergence d'un sentiment d'appartenance à l'ensemble de la communauté universitaire en déployant des actions fondatrices et porteuses de sens ;
- Se positionner comme un nouvel acteur majeur, lisible et visible pour l'ensemble de ses partenaires (académiques, monde socio-économique et industriel, collectivités territoriales...) ;
- Poursuivre l'harmonisation des procédures en déployant les dispositifs et les méthodes les plus adaptés aux enjeux du nouvel établissement (en termes d'organisation politique et administrative, de ressources humaines, de pilotage financier et budgétaire, de structuration de la recherche, d'organisation de la formation...)

Ces objectifs qui doivent permettre de réussir, ensemble, le déploiement du nouvel établissement s'accompagnent de la définition d'une trajectoire ambitieuse, adaptée à l'envergure du nouvel établissement, et articulée autour de 5 axes :

- une recherche d'excellence répondant aux défis scientifiques de demain ;
- une offre de formation attractive et innovante conçue pour tous les étudiants ;
- un pilotage performant et prospectif au service d'une nouvelle culture d'établissement ;
- une affirmation forte de la responsabilité sociétale de l'Université ;
- une Université ouverte sur le monde et engagée dans le développement de partenariats innovants.

Parallèlement à la poursuite de la mise en œuvre de la fusion, l'Université de Montpellier s'inscrit dans la dynamique de site collective portée par la ComUE Languedoc-Roussillon Universités.

1. UNE RECHERCHE D'EXCELLENCE REpondant AUX DEFIS SCIENTIFIQUES DE DEMAIN

La recherche développée au sein de l'Université de Montpellier est reconnue par son excellence au niveau international comme en témoigne son rang dans les classements internationaux (Shanghai, THE, QS, Multirank...).

Pour la prochaine période contractuelle, l'Université de Montpellier s'engage à :

1.1 Structurer la recherche

Afin de structurer la recherche, 9 départements scientifiques seront créés :

- Biologie / Santé,
- Chimie,
- Mathématiques / Informatique / Physique / Systèmes,
- Biologie / Agrosociétés,
- Biologie / Ecologie / Evolution / Environnement / Sciences de la Terre et de l'Eau,
- Droit / Science Politique,
- Gestion,
- Economie,
- Education.

C'est au sein de ces départements que se répartiront les 76 structures de recherche labellisées et plusieurs plateformes technologiques. Les départements scientifiques seront notamment chargés de contribuer, dans leur domaine, à l'élaboration, à la mise en œuvre et au suivi de la stratégie de l'établissement ainsi qu'à la réflexion prospective. Ils assureront la représentation, la coordination et l'animation des structures de recherche qu'ils regroupent. Ils s'intégreront dans les pôles scientifiques définis au niveau du site.

De même, la dimension transversale et translationnelle entre ces départements scientifiques sera privilégiée (bio-informatique-robotique, droit de la santé, eau-énergie-alimentation...).

1.2 Intensifier une politique de recherche ambitieuse en relation avec les organismes de recherche

La politique scientifique de l'Université de Montpellier en recherche fondamentale et appliquée (technologique, clinique...) sera orientée vers les grands défis sociétaux, en partenariat avec les principaux organismes de recherche tels que le CNRS, l'INSERM, l'IRD, l'INRA mais aussi avec le CIRAD, le CEA, les CHRU de Montpellier et Nîmes et l'Institut de Cancérologie de Montpellier. Parallèlement, l'Université de Montpellier poursuivra son implication dans le Programme d'Investissements d'Avenir (Labex, Equipex, infrastructures nationales en biologie santé...) et dans les grands projets financés par l'Europe ou d'autres organismes internationaux.

1.3 Soutenir la recherche par la mise en place de dispositifs adaptés

- **Développer un Système d'Information Recherche** conçu comme un outil de pilotage afin d'offrir à la direction de l'établissement et aux structures de recherche les moyens d'un pilotage concerté de la politique et des moyens de la recherche. L'objectif est de disposer d'une vision consolidée des données de la recherche en lien avec les organismes ;

- **Créer une charte des publications** afin d'améliorer la politique d'indexation des publications et assurer son suivi au profit de la valorisation des travaux de recherche et d'une meilleure visibilité internationale notamment dans le cadre des classements internationaux ;

- **Promouvoir l'intégrité scientifique** en pratiquant des opérations de sensibilisation auprès des enseignants-chercheurs, chercheurs et doctorants, en élaborant une charte d'éthique en matière de recherche ;

- **Promouvoir l'excellence en matière de ressources humaines** en mettant en place une politique de recrutement et de suivi des carrières des personnels enseignants-chercheurs et chercheurs conforme au label Européen HRS4R (Human Resources Strategy for Researchers) ;

- **Maintenir les actions de soutien à la recherche** comme le financement de projets spécifiques de recherche et projets structurants (équipements mutualisés et co-financés), le co-

financement de 20 CDD post-doctorants/an, l'aide à l'organisation de manifestations scientifiques, la création de chaires mixtes avec les organismes, le soutien aux fondations (MACVIA-LR, Balard...), le soutien à la coopération internationale en recherche (unités de recherche internationale, cotutelles de thèse...);

- **Mettre en place une politique d'emploi en faveur des agents non titulaires** (jeunes chercheurs et personnels techniques) ;

- **S'engager dans une réflexion pour optimiser l'allocation des moyens de la recherche** aux structures de recherche avec un modèle d'allocation prenant notamment en compte la masse salariale, la surface dédiée à la recherche, les frais d'infrastructure, les contrats de recherche gérés par l'Université ;

- **Encourager, accompagner la production, le signalement et la diffusion des ressources numériques** de l'UM, notamment en Open Access, afin d'améliorer la visibilité au niveau national et international et de positionner l'UM au sein de l'écosystème européen et mondial de diffusion des publications scientifiques ;

- **Offrir une plateforme de calcul scientifique puissante et accessible** aux chercheurs de tout le site montpellierain dans le cadre du projet Meso@LR, inscrit au CPER et faisant suite au projet HPC@LR.

L'UM poursuivra son implication dans le Collège doctoral de site.

Les départements scientifiques s'intégreront dans les pôles scientifiques définis au niveau du site (Agro-Environnement-Biodiversité, Chimie, Droit-Economie-Gestion-Science politique, Mathématiques-Informatique-Physique-Systèmes-Structures, Biologie-Santé...).

2. UNE OFFRE DE FORMATION ATTRACTIVE ET INNOVANTE CONCUE POUR TOUS LES ETUDIANTS

Dans le cadre de la politique de formation, l'Université de Montpellier a choisi d'articuler ses actions autour de six axes prioritaires :

2.1 Déployer une offre de formation lisible, attractive et maîtrisée

Déployer une offre de formation lisible, attractive et maîtrisée en mettant l'accent sur des formations fortement professionnalisantes et adaptées avec le développement de passerelles et des possibilités de réorientation. Parmi les actions, un affichage de l'ensemble des cursus avec les débouchés professionnels et les fiches métiers associées sera proposé. Parallèlement, l'établissement, dans le cadre d'une approche par compétences acquises, veillera à communiquer aux étudiants la possibilité de disposer du supplément au diplôme.

L'offre de formation pluridisciplinaire, couvrant un très large panel de domaines de formation, prendra en compte les spécificités, les technicités et la richesse de l'offre déclinée au sein des 17 UFR, Ecoles et Instituts. Une attention particulière sera apportée aux secteurs DEG et STS qui sont partagés par plusieurs composantes. Au niveau international, l'offre de formations diplômantes à haute technicité en anglais constituera un axe fort. Un appui à la mobilité internationale sera également considéré avec une attention particulière afin de proposer aux étudiants une formation et des qualifications adaptées à la globalisation des échanges internationaux.

La maîtrise de l'offre de formation est une priorité pour l'établissement et repose à la fois sur l'axe financier et pédagogique. Concernant l'axe financier, la soutenabilité de l'offre de formation supposera la maîtrise des heures d'enseignement en présentiel et en non présentiel. Un travail sera dès lors entrepris et pérennisé sur les coûts de la formation et la soutenabilité budgétaire. Concernant l'axe pédagogique, l'objectif est de mutualiser les formations pour permettre des passerelles entre parcours types et certaines mentions. Une réflexion sur la rédaction d'un schéma directeur de la formation est déjà engagée.

2.2 S'intégrer dans une démarche d'amélioration constante

S'intégrer dans une démarche d'amélioration constante qui se traduira tout d'abord par le renforcement et la poursuite du dispositif d'évaluation des enseignements avec le souci permanent d'adhésion de la communauté. L'Université de Montpellier poursuivra ensuite les démarches de certification ISO 9001, notamment sur le processus inscription, et se fixe comme objectif d'élargir le périmètre de certification à des formations de l'établissement. Toujours dans une logique d'amélioration continue, les conseils de perfectionnement seront généralisés pour toutes les formations de l'UM. Enfin, le volet formation du schéma directeur du numérique (système d'information et numérique) permettra de structurer et faire évoluer l'offre de services aux usagers tout en veillant à une utilisation optimale des outils techniques.

2.3 Proposer un accompagnement adapté aux étudiants

Proposer un accompagnement adapté aux étudiants dans la construction de leur projet d'études et de leur projet professionnel par des outils d'orientation et de remédiation (C3R...). Les dispositifs d'aide à la réussite (comme le tutorat) seront pérennisés et consolidés afin de répondre au mieux aux nouveaux besoins des UFR, Ecoles et Instituts de l'Université de Montpellier.

2.4 Intégrer pleinement le numérique dans les transformations de la formation

Le développement des ressources numériques pour les enseignements ainsi que la transformation des formations avec le numérique constitueront des priorités.

Outre les aspects numériques, la direction des formations et des enseignements se dotera d'un service innovation pédagogique pour faciliter la mise en place de nouveaux dispositifs. Il s'appuiera sur le service des usages du numérique de la DSIN pour tout le volet enseignement numérique (créations, formations, accompagnement...).

L'Université de Montpellier intensifiera le développement de MOOCs (Massive Open Online Courses), de SPOCs (Small Private Online Courses), d'enseignements hybrides et de ressources pédagogiques pour enrichir l'enseignement présentiel et faciliter la diffusion des activités de soutien (TP filmés, quizz...) dans un objectif d'amélioration de la réussite des étudiants. L'ensemble des documents pédagogiques sera accessible aux étudiants sur un espace numérique de travail (plans, support de cours et de travaux dirigés, bibliographies, références de textes, de jurisprudence...). Enfin, les dispositifs de certification numérique (C2i) ou en langue (TOEIC, BULATS, ILEC) seront appréhendés dans le cadre de la définition des compétences.

2.5 Proposer des dispositifs de formation tout au long de la vie adaptés

Proposer des dispositifs de formation tout au long de la vie adaptés en engageant différentes actions structurantes. Il s'agira tout d'abord de créer les conditions de réussite du nouveau service commun de formation continue en homogénéisant les pratiques. Ainsi la certification ISO 9001 en gestion du public de formation continue de l'ex-CREUFOP sera étendue au nouveau service. La redéfinition et le partage avec les composantes des méthodes de calculs des coûts de formation seront initiés. Un travail de sécurisation des conventions avec l'ensemble des partenaires sera impulsé. Enfin, la politique de formation continue de l'établissement sera articulée avec le dispositif de développement professionnel continu porté par les UFR de Médecine, Pharmacie et Odontologie. Conscient des opportunités créées par la réforme de la formation professionnelle, l'établissement s'adaptera à ces évolutions en impulsant une politique plus audacieuse de développement de la formation continue sur l'UM. Cela se traduira par : le renforcement des actions de communication en interne et en externe, l'affichage et le portage politique de la stratégie FC de l'établissement, la rédaction d'un schéma directeur, la redynamisation du Conseil d'Orientation de la Formation Continue. Enfin, l'établissement se lancera dans le renforcement de la VAE et dans le développement des formations à distance et des SPOCs.

Le service commun de formation continue sera impliqué dans le développement des MOOCs sur l'établissement (particulièrement dans l'étape de la certification). Il s'engagera plus volontairement dans la mise en œuvre de formations qualifiantes (construction de parcours spécifiques, modules ou unités d'enseignement ouverts à la FC) et travaillera en collaboration avec les composantes au développement d'une offre de formation continue diplômante plus flexible et modularisable.

La politique de formation continue sera conçue en synergie avec la politique de formation initiale de l'établissement. Un chantier important consistera à développer la diversification des sources de financements de la FC, à augmenter le nombre de contrats de professionnalisation (en synergie avec le développement de l'apprentissage). Une politique de valorisation de l'implication des personnels dans les actions de FC sera également définie.

Enfin, l'UM prendra pleinement sa place dans une politique régionale de la formation continue en collaborant avec les différents acteurs institutionnels régionaux à la construction d'un service public de la formation continue visible et reconnu. L'objectif est de s'organiser et de proposer, au niveau régional, une offre de qualité afin d'apparaître comme un acteur compétitif de la formation professionnelle.

Parallèlement, l'Université de Montpellier fera de l'apprentissage un de ses axes prioritaires avec pour objectif d'augmenter le nombre d'apprentis sur la période contractuelle. A ce titre, l'établissement mettra en place l'Unité de Formation par Apprentissage de l'UM (résultant de la fusion des CFA ex UM1 et ex UM2) et s'engagera dans le déploiement d'une politique qualité au sein de l'UFA-UM en collaboration avec le CFA EnSup-LR. De même, en matière de politique documentaire, une offre de services spécifiques à destination des publics en apprentissage, en EAD ou en formation continue sera développée en améliorant l'information sur les collections et les services disponibles et en développant des services d'accompagnement spécifiques (formations en ligne, sur rendez-vous, screencasts...).

2.6 Renforcer le rôle du service commun de la documentation dans les dispositifs d'aide à la réussite

Renforcer le rôle du service commun de la documentation dans les dispositifs d'aide à la réussite en généralisant le tutorat documentaire dans les BU, en optimisant la formation des usagers, en procédant à une communication ciblée envers les étudiants et en garantissant des horaires d'ouverture élargis.

L'orientation et l'insertion professionnelle constituent également une priorité pour l'Université de Montpellier. Quatre objectifs prioritaires ont, dès lors, été identifiés :

- **Réussite de la transition secondaire / supérieur** : maintenir en quantité et en qualité les actions développées en faveur du public collégien et lycéen avec un renforcement de la mission lycées - universités (journées d'immersion en université...);
- **Aide à la réussite et au projet professionnel** : poursuivre le déploiement du PEC en soutien aux UE, modules, dispositifs spécifiques mis en place...;
- **Accompagnement à la réorientation** : poursuivre et faire évoluer les ateliers "Rebondir" et la certification "C3R" et maintenir le soutien aux actions de remédiation mis en place pour les étudiants de licence 1 ;
- **Préparation à l'insertion professionnelle** en développant les partenariats avec le monde socio-économique en privilégiant notamment des événements autour de cette thématique (conférences, simulations d'entretiens, forum des métiers, ateliers de stratégie de recherche d'emploi...). D'autre part, l'outil de gestion des réseaux des anciens sera déployé à l'ensemble de l'Université et facilitera l'interface étudiants/anciens/professionnels.

Enfin, le volet vie étudiante de l'Université de Montpellier sera organisé en 2 objectifs principaux ayant pour ambition de favoriser des conditions d'études adaptées et épanouissantes.

1- Améliorer les conditions de vie et d'études des étudiants par le développement des emplois étudiants, par une meilleure adaptation des conditions d'études des étudiants à statut particulier, par une réflexion autour des capacités d'accueil et des horaires d'accès étendus aux bibliothèques et salles de travail. Par ailleurs, des installations sportives seront réhabilitées. Afin de favoriser l'accès aux soins pour les étudiants, notamment par le tiers payant et la facilité d'accès aux services, l'Université de Montpellier adhère au projet de Centre de Santé porté par la COMUE. De même, l'établissement veillera à promouvoir la culture à l'Université notamment en développant la programmation et les activités proposées par les Maisons des Etudiants, en rénovant la maison des étudiants du campus Triolet, en promouvant l'accès au patrimoine historique et culturel de l'UM et en encourageant les associations culturelles interuniversitaires (théâtre, chant, chorale...) par une plus forte implication des étudiants dans les événements culturels et scientifiques et par le développement

du Pass'culture. Dans l'immédiate proximité de l'(S)pace, lieu de vie étudiante abritant un espace fontaine numérique, un espace restauration et un espace multi-service géré par le CROUS, ainsi que des bureaux pour les associations étudiantes, seront localisés divers services impliqués dans la vie étudiante : service vie étudiante, service Art&culture, service Handiversité, service qualité de travail. Sur ce campus Triolet, un véritable cœur de campus dédié à la vie étudiante sera ainsi constitué. Avec la Maison des étudiants Aimé Schoenig sur le site Richter, c'est ainsi deux lieux principaux qui accueilleront les animations étudiantes et les différentes structures de la vie étudiante. L'un des objectifs consistera également à développer la vie étudiante sur les sites délocalisés de l'Université.

De même, l'établissement renforcera la prévention et l'éducation à la santé par un élargissement des moyens et des actions du dispositif « Etudiants-Relais-Santé » favorisant l'éducation par les pairs et la prise de conscience des étudiants. Il promouvra les messages concernant l'importance des vaccinations dans la protection sociétale et l'importance de la lutte contre les addictions et renforcera la qualité de l'accueil des étudiants étrangers en situation d'isolement relatif. Enfin, l'établissement élargira la médecine de prévention à tous les étudiants impliqués dans les laboratoires de recherche (Master, Doctorants).

Concernant l'accueil des publics spécifiques, tous les étudiants à statut particulier (sportifs de haut niveau, étudiants salariés, étudiants engagés, étudiants chargés de famille...) feront l'objet d'un accompagnement personnalisé tout au long de leur cursus. Plus spécifiquement, afin de garantir le principe d'égalité des chances et d'améliorer les conditions d'accueil et de vie sur le campus, la politique d'accompagnement des étudiants en situation de handicap sera développée en s'appuyant à la fois sur des référents Handicap dans les composantes, sur les assistants pédagogiques et en développant un nouvel espace d'accueil en cœur de campus. L'Université de Montpellier conclura des chartes pour encadrer les conditions d'études de ces publics.

Enfin, une attention particulière sera portée sur l'accueil des étudiants étrangers.

2- Promouvoir l'implication des étudiants dans la vie de l'établissement en responsabilisant les étudiants et en leur permettant de gérer de nombreuses actions relatives à la vie étudiante, en créant des conditions de Campus appréhendé comme véritable lieu de vie et d'implication pour les étudiants et en renforçant le tissu associatif de l'UM (dossier unique pour toutes les associations). De même, l'établissement s'attachera à valoriser les expériences et les compétences des étudiants impliqués dans la vie universitaire (entre autres par le développement du diplôme universitaire engagement étudiant) et à développer les activités sur toute l'Université (en raison du nombre important de sites délocalisés). Enfin, des actions visant à développer le sentiment d'appartenance des étudiants à l'UM seront mises en œuvre telles que le déploiement d'un réseau des anciens et l'organisation de manifestations créatrices d'identité commune (journée des nouveaux...).

L'Université de Montpellier participe également pleinement au Pôle Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entreprenariat Languedoc-Roussillon (PEPITE) porté par la ComUE ainsi qu'à l'observatoire de l'insertion professionnelle. De même, l'UM porte le CFA régional sur les deux premières années du contrat et participe à son financement.

L'Université de Montpellier adhère au projet de Centre de Santé porté par la ComUE (cf annexe vie étudiante du projet de site).

3. UN PILOTAGE PERFORMANT ET PROSPECTIF AU SERVICE D'UNE NOUVELLE CULTURE D'ETABLISSEMENT

Dans le cadre de sa politique de pilotage et de gouvernance, l'UM a pour objectif de développer des actions autour des thématiques suivantes : démarche qualité et outil de pilotage, pilotage financier et comptable, politique de ressources humaines, systèmes d'information, politique immobilière et hygiène et sécurité et enfin sécurisation juridique.

3.1 Déployer des dispositifs de démarche qualité et des outils de pilotage

La démarche qualité constitue pour l'UM un enjeu prioritaire de la période contractuelle car il s'agit d'une démarche intégrée (au service de la stratégie de l'établissement), structurante (permettant d'accompagner les directions et services dans la définition et la formalisation des processus de la

nouvelle organisation) et fédératrice (réunissant les personnels autour de projets et contribuant à la construction d'une identité commune).

Le déploiement de la démarche qualité s'attachera à consolider l'existant avec une extension progressive au niveau de l'établissement : l'objectif affiché est de déployer la certification ISO 9001 sur le processus inscriptions aux diplômes sur l'ensemble des UFR, Écoles et Instituts, de l'obtenir sur certaines formations et de la maintenir sur le processus marchés publics.

Cette logique d'amélioration continue sera complétée par le déploiement de dispositifs de contrôle interne et d'audit interne (cartographie générale des risques, actions correctrices, auto évaluation régulière sur l'ensemble des activités de l'établissement).

Les contrats d'objectifs et de moyens seront déployés à l'ensemble des UFR, Écoles et Instituts. Ils permettront de décliner la stratégie de l'établissement au niveau de la structure et constitueront le cadre pour le dialogue de gestion réalisé annuellement, notamment à travers le modèle d'allocation des moyens avec une part dédiée à l'activité et une autre selon des critères de performance.

Le réseau pilotage sera progressivement étendu à l'ensemble des directions, des UFR, Écoles et Instituts et structures de recherche à travers un accompagnement régulier : actions de formation aux outils, support technique. Il permettra de partager des informations entre le niveau central et les structures par la production d'outils de gestion adaptés (tableaux de bord, enquêtes, reporting...) et de diffuser une culture du contrôle de gestion au sein de l'établissement.

Enfin, l'entrepôt de données constituera également un outil pour la fiabilisation et le partage des données.

3.2 Assurer un pilotage financier et comptable adapté

Dans un contexte où les établissements doivent disposer d'une vision pluriannuelle de leurs coûts, l'analyse financière sera développée. L'établissement déploiera de nouveaux outils de pilotage financier visant la connaissance et la maîtrise des coûts et des activités. A cet effet, des tableaux de bord d'exécution budgétaire avec des scénarii d'évolutions seront élaborés pour l'équipe de direction en vue d'éclairer leur prise de décision et de s'engager dans une vision pluriannuelle. A ce titre, SIHAM PMS (pilotage de la masse salariale) sera notamment déployé. Parallèlement, dans le cadre de calcul de coût, une comptabilité analytique adaptée sera mise en place. Dans un contexte budgétaire contraint, l'établissement veillera également à augmenter ses ressources propres.

Concernant la partie comptable, l'objectif central est de sécuriser les processus et de consolider la qualité comptable.

Les actions prioritaires prévues permettront de :

- sécuriser, moderniser et optimiser le processus de la dépense en fiabilisant et généralisant le service facturier et la dématérialisation ;
- stabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan ;
- maintenir un dispositif de contrôle interne comptable et accompagner l'établissement dans le déploiement d'un contrôle interne financier ;
- sécuriser, moderniser et optimiser les processus recette (émission, recouvrement, comptabilisation).

La qualité comptable implique un renforcement du contrôle interne comptable avec pour but d'améliorer la transparence de l'information financière et de sécuriser les procédures financières, par une démarche de maîtrise des risques d'anomalies comptables. Ce type de contrôle permet notamment de faciliter la certification des comptes.

Un référentiel de contrôle interne comptable sera déployé pour l'ensemble des processus comptables (achats, ventes, application du principe des « droits constatés », enregistrement des opérations d'inventaire...). Son objet est d'identifier et de hiérarchiser les risques inhérents à ces processus et de préciser, en tenant compte de l'environnement et des enjeux, les mesures de contrôle interne à prendre pour prévenir les risques.

La mise en place du référentiel s'accompagnera d'actions de formation et de sensibilisation des acteurs à travers différents supports notamment le guide de procédures et de contrôle interne de la dépense et de la recette. Ce guide sera complété d'un plan d'action des mesures à mettre en œuvre.

3.3 Développer une politique innovante en matière de ressources humaines

L'UM s'appuiera sur les cultures d'établissement des deux universités fusionnées pour poursuivre une politique GRH ambitieuse et volontariste.

Plusieurs axes guideront cette politique à l'attention des personnels administratifs et techniques. Grâce à un régime indemnitaire mêlant à la fois une part fixe et une part variable, une variété de dispositifs indemnitaires permettra à chaque agent de voir sa mission reconnue et valorisée par l'établissement, positionnant au terme de ce contrat l'UM parmi les établissements en France valorisant le mieux les missions assumées par ses agents administratifs et techniques.

Parallèlement, à l'instar des politiques menées dans les deux anciens établissements, une politique sera déployée à l'attention des agents contractuels pour à la fois reconnaître leur investissement au travers d'un régime indemnitaire spécifique et leur permettre une intégration dans la fonction publique par une politique de formation dynamique et adaptée au parcours de chacun d'eux. Enfin, en raison de l'opportunité offerte par la création d'un établissement de taille importante, la mobilité des personnels sera encouragée en offrant prioritairement les postes devenus vacants aux titulaires.

S'agissant des enseignants et des enseignants-chercheurs (E et EC), l'établissement mettra en place des procédures uniques de gestion collective et continuera d'offrir aux E et EC des formations variées et de grande qualité en vue de leur permettre d'assumer au mieux leurs missions. L'université poursuivra une politique visant à favoriser la carrière des EC par l'octroi, par exemple, de CRCT au niveau local. D'ores et déjà, par l'obtention du label européen "HR Excellence in research", l'Université est reconnue pour sa gestion des personnels impliqués dans des projets de recherche : l'établissement entend poursuivre cette politique en élaborant un nouveau cadrage de gestion de ces personnels en partenariat avec les principaux acteurs de la recherche.

Parallèlement, la construction du SIRH s'articulera autour de SIHAM, dont l'UM est pilote national. Les actions prioritaires concerneront la mise en œuvre d'une gestion pluriannuelle des emplois et de la masse salariale avec le nouveau module SIHAM PMS dédié au pilotage de la masse salariale. L'urbanisation du SIRH se poursuivra, à terme, par le déploiement du module de pré-liquidation qui permettra de réaliser la paye des agents sans nouvelle saisie des informations.

Enfin, l'établissement s'engagera dans des dispositifs adaptés pour la santé des personnels en renforçant la prise en charge spécifique des risques psycho-sociaux et en développant la médecine de prévention des personnels.

3.4 Placer les systèmes d'information et le numérique au cœur de la stratégie de l'établissement

Un schéma directeur du système d'information et du numérique (SDSIN) sera mis en place afin de proposer une offre de services adaptée aux différents besoins. Il impliquera l'ensemble de la communauté universitaire via la mise en place d'un comité stratégique impliquant les composantes pédagogiques.

L'informatique décisionnelle se développera notamment par la mise en place d'un entrepôt de données et la généralisation de l'utilisation d'univers BO notamment à travers le réseau pilotage. Cette dimension transversale structurera le déploiement des outils décisionnels et d'aide au pilotage de l'établissement.

Il permettra d'entamer une véritable urbanisation du système d'information afin d'agrèger des informations actuellement isolées comme les aspects valorisation et relations internationales et les relier aux activités de recherche et d'enseignement.

De nouveaux chantiers SI seront lancés : le SI-Recherche et le SI Patrimoine. Concernant ce dernier, les premières actions concerneront la numérisation et le recensement des surfaces et des lieux de l'établissement (plus de 500 000 m² SHON). L'enjeu est d'élaborer des outils d'analyse et de définir les indicateurs de pilotage structurants pour la politique immobilière.

Le numérique sera fortement développé. A cet effet, un comité TICE (Technologie de l'Information et la Communication pour l'Enseignement) et usages du numérique regroupant un représentant de chacun des UFR, Écoles et Instituts, la DSIN et le SCD sera créé. La mission principale de ce comité consistera au développement du numérique au service de la pédagogie en lien avec le CFVU.

La politique de production des ressources pédagogiques numériques ainsi qu'un référentiel d'activités pour les enseignants et les enseignants-chercheurs seront mis en place afin de développer les usages du numérique au sein de l'offre de formation initiale et tout au long de la vie.

La restructuration des bâtiments sera étudiée en intégrant la dimension numérique comme par exemple la transformation des bibliothèques en learning centers. Une évaluation des dispositifs mis en place sera réalisée.

Tous ces développements du numérique se baseront sur un système d'information maîtrisé et évolutif.

De même, en s'appuyant sur la Politique de Sécurité des Systèmes d'Information de l'État et les normes et guides techniques de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information, l'Université de Montpellier se dotera d'une politique globale de sécurité du système d'information. À cet effet, elle organisera les instances de suivi et généralisera les sessions de sensibilisation des acteurs.

3.5 Poursuivre une politique immobilière ambitieuse

Afin de définir la stratégie pluriannuelle de l'immobilier de l'Université de Montpellier, un Schéma Pluriannuel et de Stratégie Immobilière (SPSI) sera élaboré en cohérence avec les SPSI précédemment élaborés au sein de l'UM1 et de l'UM2. De même, un Schéma Directeur Immobilier et d'Aménagement (SDIA) avec une vision à long terme et prenant en compte les différentes missions de l'établissement et la problématique de l'efficacité énergétique sera réalisé. Les rénovations et réhabilitations se poursuivront afin d'offrir à l'ensemble de la communauté universitaire des conditions de travail optimales.

L'établissement s'engagera dans l'élaboration d'un système d'information du patrimoine immobilier en s'appuyant notamment sur toutes les données déjà existantes (plans et bases de données informatique, diagnostics...). L'objectif est de connaître parfaitement le patrimoine immobilier par des données fiables et partagées. Le SI permettra de gérer la maintenance, le GER (Gros Entretien Renouvellement) mais aussi le développement et l'amélioration de l'immobilier en s'aidant d'indicateurs développés.

Parallèlement, l'Université veillera à généraliser la maîtrise de la dimension économique et financière en s'appuyant notamment sur les différents coûts immobiliers de construction, de GER, de maintenance, de consommation des fluides et de logistique afin de mieux définir les types d'investissement sur les nouvelles constructions et les réhabilitations.

Enfin, dans le cadre du déploiement d'une démarche innovante de développement durable, l'établissement intégrera la problématique de la maîtrise énergétique dans les programmes immobiliers, favorisera la maîtrise de la consommation notamment par la généralisation de la gestion technique centralisée des sites et sensibilisera la communauté universitaire aux comportements éco-responsables.

De même, dans le cadre du développement d'un PDA (Plan de Déplacements d'Administration) et des aménagements du Plan Campus et du CPER, une réflexion sera engagée sur les modalités d'acheminement des personnels et des usagers en favorisant les modes de transport doux.

En matière d'hygiène et de sécurité, l'Université disposera d'un logiciel d'exploitation permettant de réaliser un document unique de prévention des risques professionnels sur le périmètre de l'UM. Outre le strict respect réglementaire, cet outil permettra de développer en collaboration avec les services, unités de recherche, ainsi que les instances élues, une véritable stratégie d'établissement pluriannuelle basée sur des indicateurs objectifs.

Enfin, en matière de politique documentaire, la modernisation des BU s'amplifiera en poursuivant la requalification des espaces pour répondre aux nouveaux usages, en développant les équipements mobiliers et numériques nécessaires aux nouveaux modes de travail des étudiants.

3.6 Mettre en place des actions relatives à la sécurisation juridique de l'établissement

Les actions prioritaires en matière de sécurisation juridique concernent tout d'abord le développement et l'optimisation de la politique d'achat. La démarche qualité dans le processus marchés publics a fait l'objet d'une certification ISO 9001. Cette démarche d'amélioration continue sera maintenue et consolidée. Dans une logique de responsabilité sociétale, une attention sera portée à l'intégration plus systématique de clauses sociales ou environnementales dans le cadre des marchés publics et des achats, et à la mise en place de lots ou de marchés réservés.

En matière de sécurisation, la prévention des contentieux sera consolidée par le biais de procédures fiables de pré contentieux.

La coordination et l'harmonisation des statuts des structures (Écoles, Instituts, UFR et structures de recherche), ainsi que l'unification des conventions et des délégations s'inscrivent dans cet enjeu de sécurisation.

4. UNE AFFIRMATION FORTE DE LA RESPONSABILITE SOCIETALE DE L'UNIVERSITE

Dans le cadre de sa responsabilité sociétale, l'UM a pour objectif de développer une politique de solidarité et d'équité, de développement durable et des actions autour de la culture scientifique et du patrimoine historique.

4.1 Développer une politique de solidarité et d'équité

Développer une politique de solidarité et d'équité englobant les thématiques de qualité de vie au travail, de culture et d'inscription des actions de l'Université dans le territoire. Les enjeux de cette politique sont de renforcer le lien social intra-université, l'appartenance à un collectif, l'égalité, le respect de la diversité, le lien université/société.

A ce titre, l'UM souhaite développer une politique du handicap inclusive impliquant l'ensemble de la communauté universitaire. La mise en place du schéma directeur handicap pluriannuel, prévue en janvier 2016, s'articule autour de quatre axes :

- conditions d'études et examens, orientation et insertion professionnelle pour les étudiants ;
- conditions d'emploi, obligation d'emploi, maintien dans l'emploi pour les personnels ;
- problématiques transversales associées à l'inclusion des personnes (étudiants et personnels) en situation de handicap (accessibilité, sport, culture, sensibilisation) ;
- formation et recherche sur le handicap dans l'établissement.

De même, en continuité avec les actions déjà conduites en 2015 (formation Springboard, tremplin pour la réussite des femmes, atelier pour les femmes « comment dynamiser sa carrière »), l'UM travaille à la mise en place d'un programme d'égalité femmes/hommes pour 2016.

En termes d'action sociale, l'offre de prestations sociales est conséquente puisqu'elle résulte de la combinaison des prestations sociales spécifiques offertes par chaque ex-établissement, en privilégiant, quand elles étaient de nature identique, les aides les plus favorables pour le personnel. Les perspectives du service d'action sociale visent notamment à renforcer et structurer les liens avec les partenaires sur le territoire (par exemple en accompagnant les personnels en recherche de logement, problématique qui reste épineuse notamment à Montpellier).

Concernant la qualité de vie au travail, l'Université de Montpellier vient de se doter d'un service qualité de vie au travail destiné à promouvoir, engager et coordonner les actions concernant la qualité de vie au travail des personnels. L'établissement comporte une équipe plurielle (conseiller en parcours professionnel, psychologue du travail, psychologue clinicien, coach professionnel...) dont les acteurs peuvent accompagner tout agent de l'UM qui en fait la demande. La fusion des deux établissements a conduit à repenser la prise en charge des risques psycho-sociaux sur la base des dispositifs existants dans chaque établissement. La réflexion a été engagée en 2015 et un programme de prévention sera établi courant 2016.

La politique culturelle constituera également un fort enjeu pour la période contractuelle dans un objectif de développement du lien social à l'Université. La pérennisation des actions entreprises et leur extension sur l'ensemble des sites délocalisés seront prioritaires. Par exemple, seront reconduites les expériences d'artiste en résidence qui constituent des moments de travail privilégiés et fructueux entre artistes/étudiants/enseignants-chercheurs/chercheurs. Enfin, les projets culturels et pédagogiques, dont certains donnent lieu à validation d'UE, seront étendus.

L'engagement de l'Université au niveau du territoire sera développé. De nombreuses actions (conférences, projets culturels...) conduites par l'établissement seront ouvertes à l'ensemble des citoyens. De multiples partenariats seront noués avec des acteurs territoriaux extérieurs dans une dynamique d'échanges (convention avec les lieux culturels, dispositif Univerlacity avec les écoles de quartiers dits prioritaires). Il importera de structurer ces actions autour d'axes fédérateurs (culture/santé/social/sport...) afin d'accroître leur lisibilité.

Enfin, en matière de politique documentaire, une offre de services spécifiques en faveur des publics empêchés sera développée (guide UM spécifique, sensibilisation des équipes au sein du SCD, amélioration des outils en ligne...).

4.2 Mettre en œuvre une politique volontariste de développement durable

Mettre en œuvre une politique volontariste de développement durable qui s'articulera autour de trois axes prioritaires :

- *Agir pour l'éco-responsabilité*

L'UM s'inscrit dans une démarche visant à réduire la consommation énergétique des bâtiments et à développer des dispositifs d'aide à la décision notamment à partir de la mise en place de systèmes experts d'exploitation, l'adoption de pratiques éco-responsables par les utilisateurs et l'évaluation du confort au travail. Cette approche sera étendue à la gestion des ressources comme l'eau (usagers, espaces verts...), les consommables (papier, fournitures informatique) ou les véhicules, la gestion des déchets, avec un adossement de ces opérations aux activités de formation (participation des étudiants) et de recherche (développement de capteurs, logiciels...).

Le Plan de Déplacement d'Administration sera par ailleurs étendu à plusieurs campus de l'établissement, qui contribuera aussi aux politiques de site sur les transports en lien avec les acteurs de la COMUE et les collectivités.

L'UM étendra aussi les opérations favorisant l'éco-responsabilité de ses personnels et étudiants par des actions de formation et de sensibilisation et développera le soutien aux initiatives. Elle encouragera la réalisation d'inventaires de la biodiversité présente sur ses campus, dans un objectif de communication (valorisation et protection), de recherche (base de données) en impliquant les étudiants.

L'établissement souhaite également augmenter le nombre et la part en volume financier de ses marchés intégrant des clauses environnementales et/ou sociales.

- *Procéder à l'élaboration du plan Vert de l'UM*

Comme demandé par la loi Grenelle 1, l'Université de Montpellier va progressivement mettre en place une démarche globale de développement durable et de responsabilité sociétale (sous la dénomination « Plan Vert ») qui intégrera les défis de la Stratégie Nationale Développement Durable en relation avec le référentiel dédié (élaboré par la CPU et la CGE). Ce référentiel, destiné à la mise en œuvre et au pilotage du plan Vert de l'UM, sera renseigné annuellement dans une logique d'autoévaluation et d'amélioration continue. La mesure des évolutions sur une série d'indicateurs constituera par ailleurs un socle d'informations utiles en interne au pilotage et à la gouvernance de l'établissement.

L'initialisation de cette démarche passera notamment par la communication auprès des acteurs de la communauté universitaire, la définition des unités géographiques et/ou organisationnelles du référentiel, la collecte des données et l'obtention des documents d'appui. Différentes études viendront en complément de la démarche, par exemple la réalisation de bilans carbone ou d'émissions de gaz à effet de serre sur différents campus.

L'UM vise en parallèle l'obtention du futur Label « DDRS » (Développement Durable & Responsabilité Sociale) qui sera délivré aux établissements de l'ESR.

- *Mettre en place un certificat développement durable (certificat « C2d »)*

L'objectif est de développer et certifier la possession de compétences autour des enjeux et outils du développement durable par les étudiants de l'Université de Montpellier. Ce certificat « C2d » se déclinera en un niveau 1, généraliste et applicable à tous les étudiants, ainsi qu'un niveau 2, plus orienté « Métiers » et destiné aux étudiants de niveau master. Il permettra aux étudiants de comprendre les différents enjeux et aspects du développement durable dans une optique de mise en pratique aux différents niveaux opérationnels et d'acquérir une connaissance des principaux instruments et méthodes d'appréhension et de mesure du développement durable, notamment dans le cadre des processus de décision, tout en développant un sens critique et des capacités d'analyse autour de ces outils. Cette certification ne sera pas obligatoire mais résultera d'une démarche personnelle du candidat. Les dispositifs de formation seront sous forme d'unité d'enseignement (obligatoire ou optionnelle) ou selon des parcours complémentaires aux modalités variées.

Le C2d sera délivré à partir de la rentrée 2017 par l'établissement sur proposition d'un jury pour chaque niveau.

4.3 Contribuer à la promotion de la culture scientifique et à la valorisation d'un patrimoine historique d'exception

Dépositaire d'un patrimoine historique exceptionnel, l'Université de Montpellier souhaite pleinement assurer sa mission de diffusion des savoirs et de développement de la culture scientifique et technique.

L'établissement développera un parcours muséal qui vise la création d'un continuum entre le bâtiment historique de la faculté de médecine, le Jardin des plantes et l'Institut de Botanique pour constituer un lieu de culture scientifique original. Au cœur de l'Université ces lieux porteurs d'une identité scientifique et historique d'exception doivent s'inscrire dans une dynamique nouvelle qui vise à impliquer les étudiants, les scolaires et le grand public mais également les chercheurs issus de diverses communautés (scientifiques, SHS, patrimoine documentaire...).

Il s'agira en particulier de :

- promouvoir en l'intégrant dans un processus plus vaste, le programme muséographique existant, concernant notamment les collections anatomiques, et concevoir plus globalement un projet culturel relatif à l'ensemble des collections, en cohérence avec le patrimoine bâti de l'Université de Montpellier, et impliquant l'amélioration des conditions de conservation des collections ;

- développer l'ouverture des collections à tous les publics, non seulement le monde universitaire (enseignants/chercheurs, étudiants), mais aussi le monde éducatif, et plus généralement le grand public. Pour ce faire, développer l'ouverture des lieux de présentation permanente des collections, et organiser régulièrement des événements permettant à la fois une valorisation du patrimoine historique et la diffusion de la culture scientifique (expositions, conférences, colloques...). Ces événements pourront s'inscrire dans le cadre de manifestations scientifiques ou de thématiques nationales (Fête de la science, Journées Européennes du Patrimoine etc.) ou internationales (ex : 2015, Année Internationale de la Lumière). En outre, des événements « hors les murs » de l'Université participent de la meilleure accessibilité des collections ; le travail de collaboration avec diverses institutions culturelles doit être poursuivi et renforcé (Planétarium, Agora des savoirs, La Panacée, Musée Fabre...). La présentation du résultat d'études fondamentales (Récolement, Chantier des collections...) sur une partie des collections sera l'occasion de sensibiliser un public large aux problématiques de préservation et de restauration des collections ;

- pérenniser et développer des opérations de diffusion de la culture scientifique envers un public large (étudiants, lycéens, citoyens) pour renforcer le lien science et société, aborder les questions socialement vives (énergie, environnement, santé etc), renforcer les liens lycée-université et susciter une appétence pour les études scientifiques: Faïtes de la science, Fête de la science, Bars des Sciences, expositions thématiques... ;

- poursuivre la conception d'outils innovants en matière de culture scientifique, tels que le projet Atome Hôtel ouvrant la possibilité, dans le cadre d'un web documentaire collaboratif, d'associer des classes (primaires, secondaires et premier cycle universitaire) et des chercheurs sur des problématiques scientifiques contemporaines permettant, outre les contenus scientifiques, de partager des pratiques professionnelles et d'approcher l'actualité scientifique telle qu'elle se pratique aux cœurs de nos laboratoires ;

- accroître l'accessibilité des collections et des archives aux chercheurs et structurer une recherche pluridisciplinaire en s'appuyant sur les objets des collections documentés par les archives historiques. Séminaires et journées d'études réguliers, regroupant chercheurs, conservateurs, responsable de collections et de fond documentaire, constituent les premiers jalons pour une recherche originale mettant en lumière les acteurs, les lieux et les pratiques d'enseignement et de recherche sur un temps long. Cette approche locale s'inscrit dans une dynamique européenne récente pour laquelle les universités désormais soucieuses de leur patrimoine souhaite le valoriser. De par son histoire, l'Université de Montpellier peut être « tête de pont » de ce mouvement ;

- poursuivre les opérations d'inventaire/récolement/documentation des collections, accueil physique de chercheurs, opérations de numérisation (notamment e-ReColNat, archives Grothendieck), développement des inventaires et bases de données en ligne ;
- amplifier les relations avec la BIU (service patrimoine écrit) et plus généralement étoffer les coopérations avec d'autres institutions scientifiques, muséales ou patrimoniales ;
- rassembler les fonds patrimoniaux documentaires au sein d'une BU, qui deviendrait la Bibliothèque Patrimoniale de l'UM (l'actuelle BU Médecine en centre-ville), bibliothèque de recherche dans un objectif de valorisation des fonds ;
- s'inscrire dans les projets universitaires et des collectivités en matière de développement muséal, y compris à destination du grand public.

De même, l'Université de Montpellier participe à l'Université du Tiers Temps.

5. UNE UNIVERSITE OUVERTE SUR LE MONDE ET ENGAGEE DANS LE DEVELOPPEMENT DE PARTENARIATS INNOVANTS

5.1 Développer une politique internationale ambitieuse

Axe incontournable de la stratégie de l'Université de Montpellier, les relations internationales participent au développement et à l'excellence de ses politiques de formation et de recherche. Elles visent aussi, notamment par le biais de tous les programmes proposés (Erasmus +, H2020, FEDER...) à participer à la construction de l'espace Européen. La politique internationale de l'université tend également à s'accorder avec celle proposée par les collectivités territoriales (Mairie, Métropole, Région) et l'Etat.

Pour la prochaine période contractuelle, l'Université de Montpellier s'engage à :

- développer les mobilités (étudiants, doctorants, post-docs, enseignants-chercheurs, chercheurs et personnels administratifs) en s'appuyant sur les programmes nationaux, européens et internationaux ;
- favoriser l'accueil et l'accompagnement des étudiants étrangers et mutualiser à l'échelle de la COMUE les opérations/outils pour les actions concernant l'accueil international (formalités des étudiants, enseignants-chercheurs et chercheurs...) ;
- développer les coopérations :
 - o en termes de formation : doubles diplômes, diplômes délocalisés, établissement franco-étrangers (par exemple Université des sciences et des technologies de Hanoï - USTH et projet Franco-Azerbaïdjan...),
 - o en termes de recherche : laboratoires internationaux, écoles d'été à caractère scientifique, programmes de recherche internationaux, mobilité des doctorants et cotutelles, post-doctorants, chercheurs, enseignants-chercheurs, personnels techniques, événements scientifiques (congrès, colloques...),
 - o en termes d'ingénierie universitaire : échange de bonnes pratiques sur la gestion et l'administration des différentes missions de l'université.
- participer aux appels d'offres nationaux et internationaux (notamment Erasmus+) et faciliter le suivi des projets sélectionnés ;
- consolider et développer les partenariats stratégiques, notamment avec les universités de Sherbrooke, de Barcelone et d'Heidelberg ;
- participer à la politique d'appui à la francophonie : cours de FLE, parcours bilingues, partenariat renforcé avec les universités qui forment les enseignants de français à l'étranger. Cette mission se fera en partenariat étroit avec les Agences Universitaires de la Francophonie ;
- s'impliquer activement dans différents réseaux universitaires tels que Coimbra, Obreal, Averroes, Latinus ;
- enfin, développer la mise en place de parcours bilingues pour favoriser l'internationalisation des formations.

5.2 Amplifier les collaborations avec ses partenaires

Dans le cadre des relations avec les milieux socio-économiques, l'établissement veillera à sécuriser, optimiser et développer une politique d'établissement de collecte de la taxe d'apprentissage en collaboration avec les composantes et les services concernés. Parallèlement, une attention particulière sera portée sur les relations entre entreprises et formations de l'Université. A cet effet, une cellule relation entreprise sera créée. Enfin, l'Université de Montpellier engagera une réflexion sur la création d'un guichet unique Formation Professionnelle (Apprentissage et FC) facilement identifiable par les entreprises et les publics non étudiants.

En matière scientifique, l'établissement offrira à toutes les structures de recherche, grâce à une équipe de chargés d'affaires spécialisés par grands secteurs thématiques, un service de qualité pour l'ingénierie de leurs projets, l'assistance dans le suivi des relations avec les partenaires, la mise à disposition d'informations fiables issues d'une veille active et le conseil pour la protection de la propriété intellectuelle. Il assurera une présence active auprès des pôles de compétitivité et des clusters d'entreprises et proposera une interface simplifiée pour les acteurs du monde économique.

De même, l'Université veillera à améliorer la réussite des transferts de technologies et de savoir-faire vers le monde économique en étant des partenaires engagés auprès des incubateurs (Languedoc-Roussillon Incubation...) de l'agence régionale d'innovation (Transfert LR) et de la SATT AxLR et recherchera des voies de simplification des circuits et procédures administratifs par une collaboration étroite avec nos partenaires institutionnels principaux.

Enfin, les relations avec les CHRU seront consolidées et développées. L'Université de Montpellier assure depuis plusieurs années la présidence du Comité de Recherche en matière Biomédicale et Santé Publique (CRBSP) par son vice-président chargé de la recherche et à ce titre joue un rôle essentiel dans la stratégie de recherche en santé en partenariat avec les CHRU de Montpellier et de Nîmes. Ainsi, se poursuivra la dynamique de recherche translationnelle (fondamentale-clinique) et transversale (Santé-Droit-Economie-Gestion) dans le domaine des maladies chroniques pour développer un système de soin novateur et une Fondation partenariale (MACVIA-LR) dédiée à cette activité sera créée dans le courant de l'année 2015. Récemment, l'Université de Montpellier et les deux centres hospitaliers avec le soutien d'AVIESAN se sont lancés dans la structuration de Fédérations Hospitalo-Universitaires dans la perspective notamment de candidater à l'appel à projet Recherche Hospitalo-Universitaire en santé lancé par l'ANR. Enfin, l'Université de Montpellier poursuivra sa politique de co-financements de contrats doctoraux avec les CHRU de Montpellier et de Nîmes.

Annexe 1 : Tableau récapitulatif des jalons d'actions stratégiques de l'Université de Montpellier

Opérations	Observation de la réalisation des actions				
	2015	2016	2017	2018	2019
Recherche et innovation					
Création des départements scientifiques					
Développement d'un système d'information Recherche					
Elaboration d'une charte des publications et une charte d'éthique en matière de recherche					
Mise en place d'une politique d'emploi en faveur des agents contractuels recherche					
Création d'un modèle d'allocation des moyens de la recherche					
Formation					
Généralisation des conseils de perfectionnement - Modalités de fonctionnement des conseils de perfectionnement - Prise en compte des bilans de ces conseils dans l'élaboration de l'offre de formation					
Evaluation des enseignements - Dispositifs mis en œuvre pour diffuser cette évaluation - Prise en compte des évaluations dans l'élaboration de l'offre de formation					
Délivrance systématique de l'annexe descriptive au diplôme (ADD)					
Mise à jour des données économiques de l'offre de formation					
Certification ISO du service commun de la formation continue					
Mise en place d'un schéma directeur de la formation continue					
Gouvernance et pilotage					
Dispositifs d'aide à la décision Déploiement de l'entrepôt de données UM, mise en œuvre des outils d'analyse financière, généralisation du contrôle interne, conception d'une comptabilité analytique orientée vers le calcul de coûts, généralisation du service facturier et de la dématérialisation					
Relations avec les UFR, Ecole et instituts Mise en place des COM					
Démarche qualité Développement de la démarche qualité sur de nouveaux domaines (formations, ...)					
Extension de la certification ISO 9001 à l'ensemble des UFR, Ecole, et Institut					
Système d'information et numérique Construction et déploiement du SI RH SIHAM					
Elaboration du schéma directeur du système d'information et du numérique					
Construction du SI Patrimoine					
Politique immobilière Elaboration du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI), réalisation d'un schéma directeur immobilier et d'aménagement, élaboration d'indicateurs de pilotage					
Responsabilité sociétale de l'établissement Elaboration d'un schéma directeur du handicap					
Déploiement d'un programme d'égalité femmes/hommes					

Développement d'un programme de prévention de risques psycho-sociaux					
Elaboration du plan vert de l'UM					
Mise en place d'un certificat développement durable					
Développement des partenariats Création d'une cellule relation entreprises, Création d'un guichet unique formation professionnelle (apprentissage et formation continue)					

Annexe 2 : indicateurs de performance communs et spécifiques de l'université de Montpellier

	Pages
FORMATION ET DE RECHERCHE	
IC 1 – Taux de réussite en licence en trois ans	
IC 2 – Taux de réussite en licence en quatre ans	
IC 3 - Réussite en master en 2 ans	
IC 4 - Réussite en doctorat	
IC 5 – Insertion professionnelle	
IC 6 – Evaluation des formations et des enseignements	
IC 7 – Développement de la formation continue	
IC 8 – Revenus consolidés de la valorisation de la recherche	
IC 9 – Relations internationales	
IC 10 – Variation des horaires d'ouverture du SCD ou du SICD	
PILOTAGE	
IC 11 – Endorecrutement des enseignants – chercheurs : bilan et prévision	
IC 12 – Développement des ressources propres hors subventions pour charges de service public	
IC 13 – Pilotage financier	
IC 14 – Pilotage du système d'information et des services numériques aux usagers	
IC 15 – Taux d'occupation des locaux	
INDICATEURS SPECIFIQUES	
IS 16 – Part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1 – M2 – Doctorat	
IS 17 – Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans	
IS 18 – Diversité des situations étudiantes : apprentissage, contrat de professionnalisation, contrats étudiants	
IS 19 – Dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap	
IS 20 – Mesure des évolutions de surfaces immobilières (solde en m ²)	
IS 21 – Mise en place d'une démarche de développement durable	

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DE LA FORMATION ET DE LA RECHERCHE

IC 1	TAUX DE RÉUSSITE EN LICENCE EN TROIS ANS	Université de Montpellier
-------------	---	----------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2010 diplômée en 2013
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2010. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	établissement
Mode de calcul	Le taux de réussite constaté en licence en 3 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1 ^{ère} fois en 1 ^{ère} année de 1 ^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2010. Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte : - Méthode 1 : la méthode 1 tient uniquement compte de l'établissement d'inscription en 1 ^{ère} année ; les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas comptabilisés dans le calcul - Méthode 2 : la méthode 2 tient uniquement compte des résultats en 3 ^{ème} année (L3), rapportant le nombre de diplômés à celui des inscrits en troisième année - Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année
Service responsable de l'indicateur	MESR, DGESIP-DGRI, SIES

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2012 (cohorte 2009) pour mémoire	19,9	78,2	31,8	-4.7
	Diplômés 2013 (cohorte 2010)	22,1	86,6	33,8	-3.8
	Moyenne nationale (cohorte 2010)	27.6	87.8	42.8	
	Cible 2019 (méthode 3 uniquement)			37	

Commentaires de l'université

Cette cible tient compte du fait que sont exclus du périmètre certains éléments qui impactent le taux. En effet, sont exclus les étudiants en DUT qui poursuivront leur cursus en licence professionnelle, les PeiP (Parcours des écoles d'ingénieurs POLYTECH) et les classes préparatoires intégrées. Or, on sait que ces étudiants, exclus du périmètre, ont un taux de réussite en trois ans élevé.

De même, le mode de calcul se base sur les inscrits. Cependant, une partie des étudiants qui s'inscrit en début d'année universitaire n'assiste plus à aucun cours ni ne participe aux examens. Prendre dès lors en compte pour le taux le nombre de présents aux examens permettrait un calcul plus fin et ainsi plus pertinent du taux de réussite (par les remontées PREXAM).

Notre objectif consiste à diminuer le nombre des primo entrants en situation d'échec et de désintérêt de la formation universitaire par l'intermédiaire d'une information volontariste de la part du SCUIO-IP de l'UM, notamment sur les métiers et les champs professionnels qui s'ouvrent à l'issue de la formation universitaire. Le développement du numérique dans la sphère pédagogique permettra aux étudiants d'approfondir leurs

connaissances (cours en lignes, forums, tests de positionnement) et surtout de mettre en place les conditions d'une pédagogie différenciée. La CFVU a mis en place un groupe de travail afin de faire remonter au Président de l'UM des propositions concrètes dans le secteur relatif aux innovations pédagogiques et numériques. La volonté de l'établissement de soutenir cette action est marquée par la mise en place au sein de la Direction de la Formation et des Enseignements d'un Bureau des Innovations Pédagogiques.

Précisions apportées par le SIES (mars 2011)

Le taux de réussite en licence en trois ans a été calculé à partir de la cohorte d'étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits pour la première fois en première année de cursus licence à la rentrée universitaire N-3. Les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année ont été retirés de la cohorte, afin de ne pas introduire de biais dans le calcul de la réussite. Ces étudiants ont été suivis pendant trois années consécutives afin d'observer leurs résultats au diplôme à la session N (année N-1, N). L'indicateur inclut tous les diplômes de licence, générale ou professionnelle.

La cohorte porte sur des inscriptions administratives recensées dans le système d'information SISE. On ne sait donc pas si les étudiants concernés ont réellement suivi les études dans lesquelles ils étaient inscrits et s'ils se sont présentés aux examens. Ceci contribue à une diminution du taux de réussite en trois ans.

Le parcours de ces étudiants au cours des trois années de leur cursus est très diversifié : seule la moitié d'entre eux poursuivent leur formation dans le même établissement, quelle que soit leur situation (passage dans l'année supérieure, redoublement, réorientation). Les autres étudiants poursuivent dans un autre établissement universitaire, quittent l'université pour se réorienter vers d'autres filières de l'enseignement supérieur ou abandonnent leurs études dans l'enseignement supérieur. Notre système d'information ne permet pas de distinguer les deux derniers cas.

Compte tenu de cette diversité de parcours, la réussite en trois ans à la licence par établissement est difficile à appréhender : en particulier, à quel établissement faut-il attribuer la réussite des étudiants inscrits dans une université et qui seront diplômés trois ans plus tard dans une autre ?

Trois manières complémentaires qui abordent la réussite par établissement sous différents angles sont donc proposées.

1 – Réussite calculée en prenant en compte l'établissement d'inscription en 1ère année (méthode 1).

La réussite des étudiants est attribuée à l'université dans laquelle ils se sont inscrits initialement, quel que soit leur parcours ultérieur. Les étudiants qui ont changé tous les ans d'établissement ne sont pas pris en compte dans le calcul.

Le choix de cet indicateur s'explique par le fait que la première année de L1 est très importante pour la poursuite des étudiants.

2 – Réussite en troisième année (L3) (méthode 2).

Pour cet indicateur, on ne considère que la troisième année. Il correspond au rapport entre le nombre de diplômés et celui des inscrits en troisième année (L3).

Le taux obtenu apporte des informations sur la réussite obtenue par les étudiants dans l'établissement où ils ont terminé leur scolarité, quel que soit leur parcours durant les deux premières années de leur scolarité.

3 – Réussite des étudiants qui ont effectué leur parcours dans la même université (méthode 3).

Cet indicateur ne prend en compte que les étudiants qui ont effectué tout leur cursus de licence au sein du même établissement ou bien qui sont sortis du système universitaire en troisième année. Elle donne donc des informations sur les chances de réussite des étudiants dont un seul établissement a assuré la formation durant tout leur parcours. Ceux qui quittent l'université après la deuxième année sont considérés comme des étudiants que l'établissement n'a pas pu conduire jusqu'au diplôme de licence.

Pour chacune de ces trois façons d'appréhender la réussite, un taux simulé par établissement a été calculé. Le taux simulé est le taux que l'on observerait pour un établissement si la réussite des différentes catégories d'étudiants entrant en licence était identique à celle obtenue au niveau national pour les mêmes catégories d'étudiants, définies par les critères suivants :

- sexe
- origine socioprofessionnelle des étudiants
- la série du baccalauréat (littéraire, économique, scientifique, technologique STT, autre bachelier technologique, professionnel, dispensé du baccalauréat)
- l'âge d'obtention du baccalauréat (« à l'heure ou en avance » (18 ans ou avant), « en retard d'un an » (19 ans), « en retard de plus d'un an » (après 19 ans) ;
- ancienneté d'obtention du baccalauréat
- le groupe disciplinaire d'inscription en L1 (Droit -sciences économiques- AES, Lettres- sciences humaines- langues, sciences- STAPS).

Une régression logistique permet de mesurer, toutes choses égales par ailleurs, l'impact de ces critères sur la réussite à la licence. La définition d'un profil d'étudiant de référence permet d'estimer, dans le modèle, l'influence respective de chacune des caractéristiques décrites ci-dessus. L'étudiant de référence est un homme, dont les parents exercent une profession intermédiaire, titulaire d'un baccalauréat économique obtenu avec un an de retard, inscrit en L1 dès l'obtention de celui-ci dans le groupe disciplinaire droit sciences économiques.

Par rapport à cet étudiant de référence, le classement par ordre d'importance des critères qui influent le plus sur les chances de succès place en premier la série du baccalauréat et l'âge d'obtention de celui-ci, dont l'effet est deux fois plus important que celui des autres variables.

Le calcul du taux simulé permet de prendre en compte les effets de structure liés à la population étudiante de l'établissement concerné. Ils correspondent donc à la notion « toutes choses égales par ailleurs » bien que se limitant à ces six critères.

Cependant, même avec le taux simulé tel qu'il est défini, on ne saurait rendre compte complètement des différences entre établissements en ce qui concerne la réussite à la licence.

L'écart entre le taux de réussite simulé et le taux de réussite réel a également été calculé (c'est la valeur ajoutée). La valeur ajoutée permet de situer une université par rapport à la moyenne nationale une fois pris en compte les effets de structure. La prise en compte simultanée du taux réel et de son correspondant simulé permet une analyse plus objective des résultats à la licence par établissement.

IC 2	TAUX DE REUSSITE EN LICENCE EN QUATRE ANS	Université de Montpellier
-------------	--	----------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en L

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2009 diplômée en 2013
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2009

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Étudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2009. Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Cf. « mode de calcul »
Source :	établissement
Mode de calcul	<p>Le taux de réussite constaté en licence en 4 ans est calculé à partir de la cohorte d'étudiants, bacheliers et non bacheliers, inscrits pour la 1^{ère} fois en 1^{ère} année de 1^{er} cycle ou de cursus licence à la rentrée 2009.</p> <p>Méthodes appliquées à partir de la cohorte pour la détermination des taux de réussite en licence à partir de la cohorte :</p> <p>- Méthode 3 : la méthode 3 tient uniquement compte des étudiants qui, s'étant inscrits en L1 dans l'établissement, ont effectué la totalité de leur cursus de licence (L1 à L3) en son sein ou bien qui sont sortis du système universitaire en quatrième année.</p> <p>Les étudiants ayant déjà validé une L3 et validant en quatrième année un autre diplôme de L3 sont exclus de la réussite en quatre ans (on ne comptabilise que les primo-licenciés)</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR, DGESIP-DGRI SIES

Taux de réussite constaté en %	Périodes	Réussite en 3 ans	Réussite en 4 ^e année	Cumul 3 et 4 ans	Valeur ajoutée (en points) en 3 et 4 ans
Université de Montpellier	cohorte 2009	31,8 %	18,7 %	50.5 %	0
Cible 2019 (méthode 3)	cohorte 2015		18%		
Taux de réussite constaté en % Données nationales	cohorte 2009	41.3 %	14.1%	55.4 %	0

Pour information

Filières d'origine des bacheliers (méthode 3)	Cohorte 2009	Cohorte 2009
	UM	National
Bac général	83,3 %	79.9 %
Bac technologique	7,7 %	11.9 %
Bac professionnel	0,8%	3.9 %
Non bacheliers	0 %	5.3 %
Autre (bac étranger...)	8,2%	

Commentaires de l'établissement

IC 3	RÉUSSITE EN MASTER EN 2 ANS	Université de Montpellier
-------------	------------------------------------	----------------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Entrées en n, diplômés en n+2
Champ de la mesure	Étudiants inscrits en 2010-2011, diplômés en 2012, inscrits en 2011-2012, diplômés en 2013.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Champ : étudiants ayant pris une inscription principale en M1 l'année n / n+1 et qui n'étaient pas inscrits en M1 l'année précédente.</p> <p>Les formations prises en compte en Master sont le master LMD (hors Master enseignement) et le master ingénieur, la Maîtrise et la Maîtrise IUP, le DEA et le DESS.</p> <p>Les ESPE ne sont pas comprises dans l'indicateur.</p>
Mode de collecte des données de base	Données administratives recueillies via le Système d'information sur le suivi de l'étudiant (SISE)
Services ou organismes responsables de la collecte des données de base	SD-SIES
Service responsable de la synthèse des données	DGESIP/SD-SIES
Validation de l'indicateur	DGESIP/SD-SIES
Mode de calcul	<p>Trois méthodes de calcul sont mises en œuvre pour évaluer le taux de réussite d'un établissement.</p> <p>Méthode 1 : Dénominateur : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n / n+1. Numérateur : étudiants du champ inscrits dans l'établissement l'année n/n+1 et ayant obtenu un diplôme de master à l'issue de l'année n+1 / n+2 quel que soit l'établissement où le diplôme a été délivré.</p> <p>Méthode 2 : Dénominateur : étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année) Numérateur: étudiants du champ inscrits en M2 dans l'établissement l'année n+1 / n+2 (quel que soit l'établissement d'inscription en première année) et ayant validé le diplôme à la fin de l'année.</p> <p>Méthode 3 : Dénominateur : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1, n+1 / n+2), ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2. Numérateur : étudiants du champ qui se sont inscrits deux années de suite dans l'établissement (en n / n+1, n+1 / n+2), ou qui se sont inscrits dans l'établissement l'année n / n+1 et qui sont sortis du système universitaire l'année n+1 / n+2, et ayant obtenu un diplôme de master à l'issue de l'année n+1 / n+2.</p> <p>Valeur ajoutée : La valeur ajoutée d'un établissement est égale à l'écart entre le taux de réussite observé pour cet établissement et un taux attendu pour l'établissement qui tient compte des effets de structure liés à son offre de formation (groupes disciplinaires et voies du diplôme) et à la population d'étudiants accueillis (âge, formation précédente) .</p>

	Périodes	Méthode 1	Méthode 2	Méthode 3	Ecart taux observé – taux attendu (M3)
Taux de réussite constaté en % (établissement)	Diplômés 2012 (cohorte 2010) pour mémoire	45	93,2	44,6	-4.7
	Diplômés 2013 (cohorte 2011)	53,6	92	53,3	-2.6
	Moyenne nationale (cohorte 2011) en %	51.8	87.4	50.7	
	Cible 2019 (méthode 3 uniquement)			54%	

Commentaires de l'université

IC 4	REUSSITE EN DOCTORAT	Université de Montpellier
------	----------------------	---------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau doctorat
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2011 au 1er décembre 2013
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Les données sont issues d'une enquête sur les doctorants et les docteurs menée auprès des écoles doctorales. Celles-ci répartissent les docteurs ayant soutenu l'année n dans 4 modalités décrivant la durée de réalisation de la thèse (moins de 40 mois, 40 à moins de 52 mois, de 52 à moins de 72 mois, plus de 72 mois
Source :	établissement
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP-SIES

	Taux de l'établissement en 2013		Cible 2019 En %	Soutenances 2013 (données nationales)	Cible 2017 (PAP 2015)
Part des doctorats obtenus en moins de 40 mois	DEG	14%			
	SHS				
	Sciences du vivant – sciences exactes	64.6%			
	Ensemble	57.4%	58%	40,7%	46%
<i>Part des doctorats obtenus entre 40 et moins de 52 mois (pour information)</i>	DEG	31.5%			
	SHS				
	Sciences du vivant – sciences exactes	31.3%			
	Ensemble	31.3%		32,5%	34%
Part des doctorats obtenus en moins de 52 mois	DEG	45.6%			
	SHS				
	Sciences du vivant – sciences exactes	95.9%			
	Ensemble	88.8%	89%	73,2%	80%
<i>Part des doctorats obtenus entre 52 et 72 mois (pour information)</i>	DEG	42.1%			
	SHS				
	Sciences du vivant – sciences exactes	3.23%			
	Ensemble	9.2%		15,9%	20%
<i>Part des doctorats obtenus en plus de 72 mois (6 ans) (pour information)</i>	DEG	12.2%			
	SHS				
	Sciences du vivant – sciences exactes	0.2%			
	Ensemble	1.9%		10,9%	0%

Précisions : la mesure propose une vision partielle de la réussite en D puisqu'elle ne porte que sur les thèses soutenues et donc sur les doctorants ayant abouti sur le parcours en D. L'indicateur ne permet pas de statuer sur la réussite globale de l'ensemble des inscrits en D puisque ne sont pas comptabilisés les doctorants n'ayant pas soutenus pour diverses raisons, qui ne sont d'ailleurs pas toujours significatives d'un échec dans le parcours de formation et relèvent souvent d'une insertion professionnelle anticipée

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS	Université de Montpellier
------	--	---------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau licence et master
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 1 (répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation initiale et continue, insertion professionnelle des jeunes diplômés

Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Diplômés 2011 au 1er décembre 2013
Champ de la mesure	Universités de France métropolitaine et des DOM, y compris Université de Lorraine et Paris-Dauphine

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Situation professionnelle au 1er décembre 2013 des diplômés 2011 de master et de licence professionnelle, de nationalité française, issus de la formation initiale, et n'ayant pas poursuivi ou repris des études dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.
Source :	Données collectées dans le cadre de la troisième enquête nationale sur l'insertion professionnelle des diplômés de Master et de licence professionnelle.
Mode de calcul	<p>Le taux de réponses exploitables est égal au nombre de questionnaires recueillis qui permettent de connaître la situation du diplômé rapporté au nombre total de diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête. Les diplômés à interroger dans le cadre de l'enquête forment une sous-population de l'ensemble des diplômés formée par les diplômés de nationalité française (ou inconnue), âgés de 30 ans au plus à la date d'obtention du diplôme et ne s'étant pas inscrits à l'université dans les deux années suivant l'obtention du diplôme.</p> <p>On distingue 4 situations pour les diplômés interrogés : hors champ (poursuites d'études après le diplôme ou interruption d'études supérieure à deux ans en cours de scolarité), inactivité, emploi, chômage. Les diplômés hors champ ou inactifs ne sont pas pris en compte dans le calcul des indicateurs d'insertion.</p> <p>Le nombre de réponses prises en compte est égal au nombre de réponses exploitables émanant de diplômés vérifiant les critères de l'enquête et présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage).</p> <p>Le poids de la formation est le pourcentage de diplômés de cette formation dans l'ensemble des diplômés de l'université qui sont dans le champ de l'enquête et présents sur le marché du travail. Les effectifs sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p> <p>Le taux d'insertion est défini comme étant le nombre de diplômés dans le champ de l'enquête (voir ci-dessus) occupant un emploi, quel qu'il soit, rapporté au nombre de diplômés dans le champ de l'enquête présents sur le marché du travail (en emploi ou au chômage). Les effectifs portés au numérateur et au dénominateur sont redressés pour tenir compte de la non-réponse.</p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR-DGESIP/DGRI-SIES

IC 5	INSERTION PROFESSIONNELLE DES DIPLÔMÉS (SUITE)	Université de Montpellier
------	--	---------------------------

Implication dans l'enquête nationale menée en 2013 sur les diplômés 2011

	Nombre de diplômés UM	Nombre de réponses exploitables UM	Taux de réponses exploitables UM	Moyenne nationale
Master	UM1 : 780 sur 1 675 UM2 : 883 sur 1 846 UM : 1 663 sur 3 521	UM1 : 523 UM2 : 573 UM : 1 096	UM1 : 67% UM2 : 65% UM : 66%	70.7 %
LP	UM1 : 78 sur 136 UM2 : 422 sur 611 UM : 500 sur 747	UM1 : 52 UM2 : 269 UM : 321	UM1 : 67% UM2 : 64% UM : 64%	67.4 %

Insertion des diplômés 2011 de Master et de Licence professionnelle

	Master				Licence Pro			
	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2013 (%)	nombre réponses prises en compte	poids discipline	taux insertion université	moyenne nationale 2013 (%)
Ensemble DEG	347	50	89	91	68	24	91	92
Droit	121	17	85	90	4	1	100	91
Economie	26	4	Ns	89				88
Gestion	125	18	92	93	43	14	91	93
Autres DEG	75	11	86	88	21	7	90	91
Lettres, Langues, Arts				87				84
Ensemble SHS	1	ns	Ns	88				88
Histoire-Géographie				86				74
Psychologie				92				84
Information communication				89				87
Autres SHS	1	ns	Ns	85				90
Ensemble STS	347	50	87	90	236	78	90	92
Sciences de la vie et de la terre	211	30	85	85	74	24	89	91
Sciences fondamentales	50	7	88	91				90
Sciences de l'ingénieur	22	3	Ns	92	105	35	92	93
Informatique	33	5	94	96	40	13	93	92
Autres STS	31	4	97	91	17	6	76	89

Éléments de contexte socio-économique

Taux de chômage au 4ème trimestre 2013	Régional	13,7	% de diplômés boursiers	Master	Université	UM1 : 303/780 UM2: 221/883 UM : 31,5%	LP	Université	UM1 : 14/78 UM2: 86/422 UM : 20%
	National	9,7				National			29

IC 6	ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS	Université de Montpellier
------	--	---------------------------

Action	Améliorer la réussite des étudiants
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire 2013-2014 ; cible 2018-2019
Champ de la mesure	Enseignements dispensés en L (hors licences professionnelles) en M et dans les autres diplômes

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	% de mentions de L, M et autres diplômes dont les enseignements font l'objet d'une évaluation de la part des étudiants. Par évaluation, il faut entendre un dispositif de mesure de la satisfaction des inscrits dans la mention, en vue de l'amélioration des services rendus. L'évaluation peut concerner chaque enseignement pris séparément, et/ou porter sur le dispositif pédagogique pris globalement. En toute hypothèse, il convient d'indiquer, en commentaire, la périodicité de l'évaluation, son périmètre (tout ou partie des enseignements, tout ou partie du dispositif pédagogique), la démarche d'amélioration continue dans laquelle elle s'inscrit.
Source :	établissement
Mode de calcul	(nombre de mentions de L évaluées /nombre total des mentions) X 100 (nombre de mentions de M évaluées /nombre total des mentions) X 100

		Données de l'université		2013-2014	Cible 2019
Niveau L Hors LP	Nombre de mentions de L dans l'établissement				
	Effectifs d'étudiants inscrits en L				
	Part des mentions de L faisant l'objet d'une évaluation		%		100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de L évaluée				
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		%		50 %
Niveau M Hors ingénieurs, IEP	Nombre de mentions de M dans l'établissement				
	Effectifs d'étudiants inscrits en M				
	Part des mentions de M faisant l'objet d'une évaluation		%		100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation de M évaluée				
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		%		70 %
Autres diplômes DUT (x spécialités), LP (x mentions), Ingénieurs (x diplômes), Classes préparatoires (x classes) et PACES	Nombre de diplômes concernés				
	Effectifs d'étudiants inscrits				
	Part des diplômes faisant l'objet d'une évaluation		%		100%
	Effectifs d'étudiants inscrits dans une formation Autres diplômes évaluée				
	<i>Taux de réponse à l'enquête (nombre de répondants/effectif total dans les mentions évaluées*100)</i>		%		70 %

Cibles 2019 (réponses cumulées au terme du contrat)	
<i>Taux de réponse aux enquêtes</i>	60%
<i>Part des mentions et diplômes faisant l'objet d'au moins une évaluation</i>	100%

IC 6 ÉVALUATION DES FORMATIONS ET DES ENSEIGNEMENTS (SUITE)

Université de Montpellier

Précisions pour la licence

L'article 19 de l'arrêté licence du 1^{er} août 2011 fixe les motifs et les conditions générales de l'évaluation des enseignements :

« Au sein des établissements, des dispositifs d'évaluation sont mis en place pour chaque formation ou pour un groupe de formations, notamment à travers la constitution de conseils de perfectionnement réunissant des représentants des enseignants, des étudiants et du monde socio-professionnel.

Une évaluation des formations et des enseignements est également organisée au moyen d'enquêtes régulières auprès des étudiants.

Ces dispositifs favorisent le dialogue entre les équipes de formation, les étudiants et les employeurs potentiels. Ils éclairent les objectifs de chaque formation, contribuent à en faire évoluer les contenus ainsi que les méthodes d'enseignement afin de faciliter l'appropriation des savoirs, des connaissances et des compétences et permettent d'en améliorer la qualité.

Cette évaluation est organisée dans le respect des dispositions des statuts des personnels concernés.

Les résultats des évaluations font l'objet d'un débat au sein du conseil de la composante concernée et du conseil des études et de la vie universitaire ».

Leviers d'action

Dans le cadre de la fusion de l'Université Montpellier 1 avec l'Université Montpellier 2, un état des lieux des outils et des modes de fonctionnement a été fait afin de définir une méthodologie et des procédures d'évaluation partagées.

Le suivi pertinent et exhaustif de cet indicateur suppose que l'établissement se dote d'un dispositif centralisé et commun à l'ensemble des UFR, Ecoles et Instituts. C'est ce qui va être lancé dans le cadre de l'Université de Montpellier.

Commentaires de l'université

Le mode de suivi des évaluations des formations et des enseignements était différent entre UM1 et UM2 ce qui n'a pas permis de renseigner la situation initiale 2013/2014.

Néanmoins, la cible fixée pour 2019 est ambitieuse et volontariste puisque 100% des diplômés ou des mentions feront l'objet d'une évaluation.

IC 7	DÉVELOPPEMENT DE LA FORMATION CONTINUE	Université de Montpellier
------	--	---------------------------

Action	Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie
Objectif	Favoriser l'accroissement de la formation continue
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	- Répondre aux besoins de qualification supérieure par la formation tout au long de la vie (objectif 1 du programme 150) - Améliorer l'efficacité des opérateurs (objectif 6 du programme 150, évolution des ressources propres)

Description des indicateurs

Unités de mesure	1 – heures-stagiaires en millions (les heures-stagiaires sont le cumul des heures suivies par chaque personne en formation) 2 – nombre de diplômés en formation continue (dont VAE) 3 – recettes en euros (€)
Date de la mesure	Année civile précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Prestations de formation continue, diplômante ou non, assurées par l'établissement. L'apprentissage, qui relève de la formation initiale, est exclu du champ.

Mode de renseignement de l'indicateur	établissement
---------------------------------------	---------------

	Situation 2014 (S)	Cible 2019 (C)	Taux de croissance attendu (C-S)/S*100, en %
1-Heures stagiaires	602 960	700 000	16%
2- Nombre de diplômés en formation continue	2 707	3 100	14,5%
<i>Dont Validation des acquis de l'expérience (VAE)</i>	64	150	134%
3- Chiffre d'affaires de la formation continue	3 993 353	5 000 000	25%

Précisions : cette fiche peut être adaptée en fonction des orientations retenues dans le contrat. Il n'est pas obligatoire de déterminer une cible chiffrée pour tous les items proposés (colonne « Cible ») : seuls ceux qui correspondent aux priorités de l'établissement doivent faire l'objet d'une cible. En revanche, pour une meilleure compréhension de la situation de l'établissement, il est demandé de compléter tous les items de la colonne « Situation ».

* : la notion certification est ici entendue dans un sens large : un diplôme, un titre ou un certificat inscrit ou non au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) accréditant qu'une personne est capable d'appliquer des connaissances, des habilités, des attitudes et comportements nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle donnée.

Commentaires de l'université

Suite au processus de fusion, la politique de l'UM relative à la formation continue se met en place progressivement. Le service se structure avec un nouvel organigramme. Il est pour l'heure délicat de fixer des cibles tant que les processus ne sont pas complètement harmonisés. L'objectif est de construire un pôle ingénierie et développement à même de soutenir une croissance de l'activité de formation continue sur l'Université de Montpellier.

IC 8	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE	Université de Montpellier
------	---	---------------------------

Action	Améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Objectif	Contribuer à l'amélioration de la compétitivité nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 4 (améliorer le transfert et la valorisation des résultats de la recherche)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	31/12/ année n
Champ de la mesure	Établissements d'enseignement supérieur et structures externes chargées de la valorisation de leurs activités recherche

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	<p>Établissement : établissement d'enseignement supérieur ayant qualité d'opérateur et participant à l'exécution du programme 150 dans le cadre d'une contractualisation avec le MENESR.</p> <p>Structure externe : structure (établissement public, association, dispositif mutualisé ou filiale) chargée par l'établissement public, agissant seul ou avec d'autres établissements (dans le cadre d'un regroupement à préciser), de gérer tout ou partie des activités de valorisation.</p> <p>Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation</p> <p>Données financières au 31/12/ année n de chaque année considérée :</p> <ul style="list-style-type: none"> - recettes générées par les contrats de recherche (hors financement public sur projet - FPP) - recettes générées par les prestations de service (études et prestations recherche hors contrats) <p>recettes générées par les revenus de la propriété intellectuelle</p>
Source :	Comptes financiers des établissements d'enseignement supérieurs Bilans financiers annuels des structures externes et des organismes
Mode de calcul	Montants déclarés par catégories de ressources citées plus haut issus du compte financier de l'établissement, augmenté des ressources globales des structures externes concernées et des ressources éventuellement gérées par les organismes pour le compte d'unités mixtes de l'établissement. Les ressources des structures externes mutualisées ne sont pas ventilées par établissement faute de pouvoir déterminer a priori la bonne clé de répartition. Cependant, les établissements sont invités à commenter les résultats et le cas échéant à expliciter leur niveau de participation au dispositif mutualisé y compris si la valorisation est gérée au niveau du regroupement.
Responsable de l'indicateur	DGRI – DGESIP
Date de disponibilité de l'indicateur	Mars de chaque année n pour n-1

IC 8	REVENUS CONSOLIDES DE LA VALORISATION DE LA RECHERCHE (SUITE)	Université de Montpellier
------	---	---------------------------

	Ressources en K € (2014)				Cible 2019 (évolution en %) et total en K€
	Contrats hors FPP (a)	Prestations (b)	Redevances PI ©	Total	
1- Périmètre établissement	4 748	3 676	181	8 605	12 000 (+40%)
2- Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement					
3- Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées					
4- Périmètre « organismes »					
Total					

Commentaires de l'université

Pour la situation UM en 2014, les données renseignées sont le résultat de l'agrégation par compte budgétaire des comptes financiers respectifs UM1 et UM2. Elles sont donc amenées à évoluer à partir du travail qui a été engagé au sein de l'UM pour suivre ces financements selon la typologie des contrats et pour raisonner sur un périmètre équivalent entre les deux ex-universités.

(a) compte 7062 + compte 7068 pour les « contrats de collaboration », « contrats privés », « partenariats »+ compte 7488 sur les CF recherche

(b) compte 7062 + compte 7068 sur les CF recherche (hors « contrats de collaboration », « contrats privés », « partenariats ») + compte 7066 + compte 7067

(c) compte 751

Concernant le périmètre (2) Périmètre structure(s) externe(s) propre(s) à l'établissement, il est sans objet pour l'établissement car il n'y a pas d'externalisation à une filiale.

Concernant le périmètre (3), Périmètre structure(s) externe(s) mutualisées, la SATT rentre dans ce périmètre. Elle est notamment chargée d'une partie de la gestion des prestations intellectuelles. Compte tenu du transfert récent de cette mission, les ressources pour l'UM issues de cette structure externe mutualisée n'ont pas d'impact à ce jour.

Concernant le périmètre (4), Périmètre Organisme : EPST partenaires des établissements au sein des unités mixtes et gérant potentiellement une part des ressources de valorisation, il s'agirait des contrats, prestations et PI gérés directement par les EPST. L'annexe 8 du budget retrace « les moyens de la recherche par unités mixtes », mais ne sont présentés que les montants par grandes masses, sans détail concernant sur les ressources demandées dans cet indicateur. En outre, les données remontées des UMR ne sont pas toujours exhaustives et ne correspondent pas à un périmètre équivalent en fonction des EPST.

Leviers d'action :

1. Montée en puissance de la SATT avec les premiers effets sur les redevances mais aussi sur le nombre de contrats grâce à une meilleure connaissance des partenaires industriels
2. Internalisation de contrats aujourd'hui gérés par des organismes (CNRS, Inserm, etc) grâce à la systématisation de notre organisation fondée sur des chargées d'affaires sectoriels

Précisions – Remarques importantes :

Les financements publics sur projet (FPP), par exemple en provenance de l'ANR, du FUI, de l'UE (PCRD), ou des collectivités territoriales sont exclus du périmètre de l'indicateur.

Cet indicateur financier ne rend compte que partiellement de la mission de valorisation de la recherche confiée aux établissements et de la dynamique en place. Un tableau de bord de suivi des résultats construit conformément à la volonté de la CPU, devra permettre de faire évoluer cet indicateur de même que la diffusion des analyses conduites sur la base de l'enquête Curie.

En outre les universités sont invitées à compléter cet indicateur d'éventuels commentaires ou compléments d'information.

IC 9	RELATIONS INTERNATIONALES	Université de Montpellier
------	---------------------------	---------------------------

Action	Relations internationales des établissements
Objectif	Renforcer l'ouverture européenne et internationale des établissements

Sous-indicateur 1 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat sur l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Année universitaire n
Champ de la mesure	Etudiants inscrits en Master et Doctorat

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Est rapporté le nombre d'étudiants de nationalité étrangère et non titulaires d'un baccalauréat français inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master ou pour le second sous-indicateur, dans des diplômes équivalents au cursus doctorat à l'ensemble des étudiants de ces mêmes formations
Source	Etablissement APOGEE UM
Mode de calcul	Nombre d'étudiants étrangers issus d'un système éducatif étranger / nombre total d'inscrits*100

	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Master	16.6 %	17 %	20%
Proportion d'étudiants étrangers parmi l'ensemble des inscrits en Doctorat	40.3 %	42.2 %	45%

Sous-indicateur 2 : Nombre de cotuelles de thèses à l'international

Description de l'indicateur

Date de la mesure	année n
Champ de la mesure	établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Nombre de cotuelles de thèses à l'international
Source	Établissement

	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Cible 2019
Nombre de cotuelles de thèses à l'international	175	183	169	200

Commentaires de l'université

Nous pourrions atteindre cet objectif en :

- 1) proposant à nos partenaires à chaque fois que cela est possible d'associer cofinancement/cotuelle des thèses
- 2) faisant la promotion des cotuelles auprès des Ecoles Doctorales et des directeurs de thèse
- 3) en négociant avec nos partenaires des conventions
- 4) soumettant le maximum de projets de financement auprès des organismes internationaux (Europe, AUF, ...)
- 5) renforçant nos échanges avec nos partenaires privilégiés

IC 10	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD	Université de Montpellier
-------	--	---------------------------

Action	Bibliothèques et documentation
Objectif	Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche par l'augmentation des horaires d'ouverture
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage
Date et source de la mesure	Année universitaire
Champ de la mesure	Sont prises en compte dans le calcul de la cible les bibliothèques universitaires et les bibliothèques intégrées du SCD ou du SICD, et répondant également aux deux critères suivants : - ouvertes au moins 45 heures par semaine ; - dotées de plus de 100 places assises. Les bibliothèques non intégrées au SCD ou au SICD sont exclues du champ de la mesure.

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Pourcentage d'augmentation globale de l'ouverture hebdomadaire dans l'ensemble des bibliothèques universitaires et intégrées répondant aux critères définis dans la rubrique « Champ de la mesure », entre l'année 2014 et l'année d'échéance du présent contrat. La moyenne est calculée sur la base des horaires en vigueur durant la plus grande partie de l'année pour chaque bibliothèque prise en compte dans le calcul. Les extensions ou réductions ponctuelles ne doivent donc pas être prises en compte dans ce calcul ; elles peuvent en revanche être signalées dans la partie Commentaires comme élément d'appréciation complémentaire.
Mode de calcul	Vd (valeur de départ) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année 2013, en nombre d'heures. Va (valeur d'arrivée) est l'ouverture hebdomadaire moyenne des bibliothèques pour l'année de l'échéance du contrat, en nombre d'heures. La cible correspond à la marge de progression réalisée, exprimée en pourcentage, et calculée de la manière suivante : $T = (Va - Vd) / Vd \times 100$

Compte tenu de sa situation propre et des orientations stratégiques définies pour le contrat quinquennal, l'Université se donne les objectifs suivants :

Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées en 2014 (Vd)	67h30
Moyenne d'ouverture hebdomadaire des bibliothèques universitaires et bibliothèques intégrées à l'échéance du contrat (Va)	73h
Variation (Va-Vd)	6h30
Cible 2019 (%)	8%

Précisions

L'indicateur est destiné à mesurer l'effort accompli par l'établissement pour améliorer l'accessibilité des ressources documentaires à son public. Le « Plan Renouveau des Bibliothèques » lancé en 2010 par le MENESR a souligné l'importance de l'extension des horaires dans la réalisation de cet objectif.

Pour autant, l'histoire et les spécificités propres à chaque établissement peuvent impliquer des stratégies différenciées en la matière, telles que :

- privilégier une amélioration des services offerts par la bibliothèque à une augmentation des horaires (dans le cas, par exemple, d'une bibliothèque déjà très ouverte)
- maintenir le niveau d'ouverture hebdomadaire mais augmenter le nombre de jours d'ouverture dans l'année (périodes de vacances, notamment)
- concentrer les efforts sur un ou deux sites stratégiques en proposant une extension significative des horaires, ou au contraire, chercher à harmoniser les horaires des différentes sections du SCD.

Le contrat peut également être marqué par des regroupements de bibliothèques ou des fermetures temporaires de sites, voire des constructions de nouvelles bibliothèques, constituant autant d'éléments susceptibles de faire varier la politique poursuivie en matière d'horaires d'ouverture.

L'établissement est donc invité à donner en commentaires toutes les précisions ou compléments d'information qui lui paraîtraient utiles à une juste interprétation de la cible, notamment en ce qui concerne les bibliothèques restant à intégrer.

IC 10	VARIATION DES HORAIRES D'OUVERTURE DU SCD OU DU SICD (SUITE)	Université de Montpellier
-------	--	---------------------------

Commentaires de l'université

La consolidation pluri-annuelle de l'enveloppe de soutien du Ministère pour les horaires d'ouvertures élargies est un levier indispensable à l'objectif poursuivi.

L'Université consacre des moyens importants à l'accessibilité la plus large possible des bibliothèques : plus de 80 000€ en 2014, auxquels s'ajoutent des frais de gardiennage afin d'assurer la sécurité de l'accès aux campus et aux bibliothèques. Il est à noter également que les extensions d'horaires d'ouverture se traduisent pour l'Université par des frais supplémentaires d'entretien des bâtiments (chauffage, électricité, ménage, etc.).

L'enveloppe de soutien du Ministère pour les horaires d'ouvertures élargies est donc primordiale afin de perpétuer une politique volontariste et couronnée de succès. Les objectifs du contrat quadriennal précédent ont été remplis sur l'ensemble des universités de Montpellier (BIU).

L'ouverture des BU étant un élément de la politique de site, l'indicateur présenté ici se rapporte donc au périmètre de la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier (BU de l'UM et BU de l'UPV).

Concernant l'Université de Montpellier, toutes les BU-y compris celles qui par leur taille ne rentrent pas dans le panel pris en compte- ont augmenté leurs horaires d'ouverture. Tous les chiffres de fréquentation des bibliothèques sont en augmentation sur 2014 et en cumulés depuis 2012.

INDICATEURS COMMUNS DE PERFORMANCE DU PILOTAGE

IC 11	ENDORECRUTEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS / BILAN ET PRÉVISION	Université de Montpellier
--------------	--	----------------------------------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international et accroître le dynamisme des équipes de recherche
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Effectifs physiques d'enseignants-chercheurs titulaires et stagiaires ; pourcentages
Date de la mesure	Recrutements avec affectation au cours de l'année civile considérée
Champ de la mesure	Toutes disciplines du Conseil national des universités (CNU) hors médecine et odontologie

• **Élaboration et qualités de l'indicateur**

Nature précise des données de base et Source	<p>Pour les maitres de conférences (MCF), le recrutement interne correspond d'abord aux personnes ayant soutenu leur doctorat ou le titre jugé équivalent dans l'établissement mais ne comprend pas, dans le cas d'une mutation, le MCF titulaire exerçant précédemment dans l'établissement.</p> <p>Pour les professeurs des universités (PR), le recrutement interne recense seulement les personnes qui occupaient précédemment, en qualité de titulaire, un emploi de MCF dans l'établissement (les PR en première affectation après concours d'agrégation ne sont pas comptabilisés).</p>
Mode de calcul	Le numérateur dénombre les recrutements internes. Le dénominateur comprend tous types de concours d'enseignants-chercheurs titulaires.
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGRH

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2012	2013	2014	Données cumulées 2012, 2013, 2014	Cible 2019 (données cumulées sur la période contractuelle)
		Maîtres de conférences	Effectifs totaux	40		
	%**	37%	27%	32%	32%	30%
Professeurs des universités	Effectifs totaux	21	21	23	65	
	%**	57%	52%	52%	54%	50%

* effectifs globaux

** 'recrutement interne / (recrutement total *100)

Commentaires de l'université

Dans les sections CNU 01 à 06, l'endorecrutement constitue « la règle » sur le plan national, à savoir que, traditionnellement, les Universités recrutent, pour les MCF, leurs propres docteurs, qui ont été pour la plupart ATER dans l'établissement. Refuser l'endorecrutement pour les MCF reviendrait à mettre en péril les possibilités de carrière des docteurs. Seule l'instauration d'une règle nationale imposant aux Universités de procéder différemment pourrait mettre un terme à cette pratique. Pour les PR, la voie classique de recrutement est celle de l'agrégation externe. Les PR issus de l'UM reviennent pour la plupart à l'UM après une première nomination dans un autre établissement (durant 2 ou 3 ans). Cette pratique est courante dans toutes les Universités offrant des formations en droit, économie et gestion.

Pour toutes ces raisons, il nous a paru judicieux de proposer un autre tableau excluant les enseignants des sections CNU de 01 à 06.

Recrutement interne d'enseignants-chercheurs ou endorecrutement		2012	2013	2014	Données cumulées 2012, 2013, 2014	Cible 2019 (données cumulées sur la période contractuelle)
Maîtres de conférences (hors HU et sections CNU de 01 à 06)	Effectifs totaux	30	28	23	81	
	%**	26%	11%	30%	22%	20%

IC 12	DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES PROPRES hors subventions pour charges de service public	Université de Montpellier
--------------	---	----------------------------------

Action	Pilotage opérationnel des établissements
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements (objectif 6 du programme 150)
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs), évolution des ressources propres des établissements

Description des indicateurs

Unité de mesure	Millier d'euros (K€)
Date de la mesure	Deux années civiles précédant la 1 ^{ère} année du contrat ; dernière année civile du contrat
Champ de la mesure	Ressources financières hors subvention pour charges de service public, à savoir : <ol style="list-style-type: none"> 1. les droits d'inscription (70611 – 70612 – 70613) 2. les recettes de la formation continue (7065) 3. la taxe d'apprentissage (7481) 4. les contrats et prestations de recherche 5. les subventions (hors subvention pour charges de service public) 6. les dons et legs des fondations (7581 – 7582 – 7585 – 7586 – 7587) 7. les produits exceptionnels (771 – 772 – 775 – 778) 8. les autres ressources propres (701 – 702 – 703 – 7063 – 7064 – 7066 – 7067 -70681 – 70688 – 707- 708 – 7091 – 7092 – 7093 – 7094 – 7095 – 7096 – 7097 – 7098 – 7445 – 746 – 752 – 755 – 757 – 7583 – 7584 – 7588 – 76) Non pris en compte : 756 – 7562 – 777.
Mode de renseignement	Données fournies par l'établissement

	2013	2014	Cible 2019
Droits d'inscription (1)	8 685	9 253	
Formation continue (2)	3 834	4 011	
Taxe d'apprentissage (3)	3 912	4 611	
Contrats et prestations de recherche (4)	12 085	12 502	
<i>ANR investissements d'avenir (74411)</i>	3 181	4 781	
<i>ANR hors investissement d'avenir (74412)</i>	4 254	3 338	
<i>Autres (704 – 705 – 7062 – 751)</i>	4 650	4 383	
Subventions (hors subvention pour charges de service public) (5)	15 497	18 123	
<i>Régions (7442)</i>	3 917	5 174	
<i>Union européenne (7446)</i>	5 628	6 550	
<i>Autres (7418 – 7443 – 7444 – 7447 – 7448 – 7488)</i>	5 952	6 399	
Dons et legs des fondations (6)	109	113	
Produits exceptionnels (7)	3 982	5 300	
Autres ressources propres (8)	15 096	18 003	
Total	63 200	71 966	80 000

Précisions : cette fiche est destinée à fixer des objectifs d'évolution des ressources en fonction des orientations retenues dans le contrat. La classification des ressources est conforme à l'instruction comptable et budgétaire M 9-3. Des cibles peuvent être fixées pour la totalité des catégories de ressources, ou pour une partie d'entre elles seulement, selon les priorités de l'établissement.

Commentaires de l'établissement

IC 13	PILOTAGE FINANCIER	Université de Montpellier
-------	--------------------	---------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la qualité du pilotage financier de l'établissement
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description des indicateurs

Unité de mesure	Objectif I-1 (Sincérité des prévisions budgétaires) : taux d'exécution des prévisions de fonctionnement et d'investissement, exprimé en pourcentage. Autres objectifs : réalisation de l'objectif mesurée à l'aide d'une cote. 0 = l'établissement ne dispose d'aucun outil de suivi 1 = l'établissement a effectué l'action préconisée ou dispose d'au moins un outil centralisé opérationnel 2 = l'établissement dispose d'outils complémentaires et opérationnels
Date de la mesure	Année précédant la première année du contrat ; dernière année du contrat
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Remplir les cases correspondant à la situation de l'établissement

I - Inscire l'établissement dans une démarche de performance et de pilotage budgétaire :

Actions prévues	Situation actuelle UM2(2014)	Situation actuelle UM1(2014)	Commentaires établissement	Cible 2019
1- Améliorer la sincérité des prévisions budgétaires par la mise en place d'un dialogue de gestion dans une logique : objectifs / moyens / résultats. L'indicateur mesure les taux d'exécution (CF/ Budget modifié).	F : 90% I : 71%	F : 94% I : 50%	Le taux d'exécution en fonctionnement intègre les dépenses de masse salariale.	Fonctionnement : maintenir un taux > à 90% Investissement 65%
2- Se doter d'outils permettant un suivi financier infra annuel , pour accompagner son effort de maîtrise des taux d'exécution, l'établissement devra se doter de tableaux de bord permettant le suivi infra annuel des principaux agrégats de gestion : résultat, CAF, variation du fonds de roulement...	1		Des outils de suivi infra annuels sont d'ores et déjà développés (tableau de suivi d'exécution...). Un tableau de bord financier sur le modèle du ministère avec le calcul automatique des ratios a été réalisé et doit maintenant être déployé à l'échelle de l'UM.	2
3- Élaborer les annexes relatives aux opérations pluriannuelles (et notamment plan pluriannuel d'investissement).	1			2
4- Se doter des outils de pilotage et de gestion de la masse salariale , la masse salariale devra faire l'objet d'un suivi particulier : tableaux prévisionnels et plan de suivi infra-annuel adaptés (l'écart entre le budget primitif approuvé et l'exécution finale devrait être comprise entre -0.5 et +0.5%).	1		L'UM va se doter de l'outil SIHAM pilotage masse salariale (PMS) afin d'assurer un pilotage prospectif.	2

II - Sécuriser les processus comptables et consolider la qualité comptable :

Actions prévues	Situation actuelle (2014)	Commentaires établissement	Cible 2019
1- Fiabiliser l'inscription des actifs immobilisés et les stocks au bilan	1	La mise en œuvre de la fiabilisation de l'inventaire physique et comptable doit être harmonisée entre les deux ex-périmètres UM1 et UM2 au sein de l'UM.	2
2 -Mettre en place un dispositif de contrôle interne comptable et budgétaire (cartographie des risques)	1.5	Des dispositifs CICF ont été développés respectivement par les deux universités ; l'enjeu est désormais de définir la cartographie des risques et les procédures comptables et financières à l'échelle de l'UM.	2

IC 14	PILOTAGE DU SYSTEME D'INFORMATION ET DES SERVICES NUMERIQUES AUX USAGERS	Université de Montpellier
-------	--	---------------------------

Action	Améliorer l'efficience des opérateurs
Objectif	Optimiser l'offre de formation et la gestion des établissements d'enseignement supérieur
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficience des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	<p>Cote chiffrée de 0 à 5</p> <p>0. Pas d'action significative, pas de formalisation, pas de démarche engagée, faiblesse des moyens mobilisés.</p> <p>1. Quelques actions isolées, amorce de stratégie, première formalisation, moyens mobilisés non significatifs, peu de services opérationnels.</p> <p>2. Résultats encourageants, démarche mise en place mais insuffisamment engagée, formalisation insuffisante, moyens mobilisés mais partiellement, quelques services opérationnels mais insuffisamment efficaces.</p> <p>3. Résultats assez bons, stratégies qui s'affirment, formalisation des dispositifs mais encore incomplètement opérationnels, des actions significatives mais insuffisamment portées, quelques services efficaces.</p> <p>4. Résultats bons, stratégies définies, formalisation claire et fonctionnement en cours de réalisation, moyens analysés et en cours de développement, services en place mais usages encore à développer, début de mutualisation.</p> <p>5. Résultats excellents, stratégie et démarche globales, instances décisionnelles en place, organisation et moyens adaptés, opérationnalité et efficience, actions de mutualisation et ouverture au niveau territorial, national, international.</p>
Date de la mesure	<p>Situation actuelle : année précédant la première année du contrat</p> <p>Cible : dernière année du contrat</p>
Champ de la mesure	Mise en œuvre du dispositif au sein de l'établissement
Mode de renseignement de l'indicateur	Les cotes chiffrées constituent, pour chacun des cinq thèmes stratégiques, la synthèse d'un certain nombre d'indicateurs opérationnels dont la liste figure en commentaire.

Thèmes	Situation actuelle (2014)	Cibles 2019
1-La gouvernance de la politique numérique et du système d'information	2	4
2-Le système d'information et les services numériques	4	5
3-Le numérique au service de la formation des étudiants	3	4
4-La politique de gestion des ressources numériques dédiées à la formation (et la culture scientifique et technique)	3	4
5-Le numérique au service de la recherche et de la valorisation	3	4
6- La conduite du changement et la politique d'accompagnement à l'usage pédagogique du numérique	3	4

IC 15	TAUX D'OCCUPATION DES LOCAUX	Université de Montpellier
-------	------------------------------	---------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 6 (améliorer l'efficacité des opérateurs)

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Pourcentage représentant la durée réelle d'occupation des locaux par rapport au quota horaire de référence
Date de la mesure	Annuelle
Champ de la mesure	Établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base et Source	Enquête annuelle sur la situation immobilière
Mode de calcul	<p>Le taux d'occupation des locaux de l'établissement est établi en deux étapes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - calcul du taux d'occupation pour chaque type de salles (amphithéâtres et salles banalisées) en fonction de la formule présentée plus bas ; - détermination du taux d'occupation de l'établissement à partir de la moyenne pondérée des taux d'occupation de chaque type de salles par leurs surfaces respectives. <p>Le calcul du taux d'occupation pour un type de salles correspond au rapport entre l'occupation « réelle » et le quota horaire de référence (occupation théorique) où l'occupation « réelle » est le rapport de nombre d'heures d'utilisation annuelle d'un type de salles avec le nombre de salles. Il se résume par la formule suivante :</p> $T = \frac{(U / S)}{H}$ <p>T : taux d'occupation d'un type de salles U : nombre d'heures d'utilisation d'un type de salles, S : nombre de ce même type de salles H : quota horaire de référence (1 120 h)</p> <p><i>A titre d'exemple : un établissement disposant de 66 salles banalisées (5 100 m²) qu'il utilise 58 195 h par an, présente un taux d'occupation de :</i></p> $\frac{(58\ 195\ h / 66\ salles)}{1\ 120\ h} \text{ soit } 79\ \% \text{ pour les salles banalisées}$ <p><i>Ce même établissement présente un taux d'occupation de ses amphithéâtres (3 000 m²) de 62 % pour ses amphithéâtres ;</i></p> <p><i>Son taux d'occupation est de : $\frac{(62\ \% \times 3\ 000\ m^2) + (79\ \% \times 5\ 100\ m^2)}{8\ 100\ m^2} = 73\ \%$.</i></p>
Service responsable de l'indicateur	MENESR - DGESIP

Précisions : Cet indicateur est construit en référence à l'indicateur du programme 150 n° 6.4 « Taux d'occupation des locaux ». Ce taux est estimé à 71% en réalisation 2012 (PAP 2015) à partir des données recueillies par enquête auprès des établissements. Cible 2017 à 72%. (PLF 2015).

Occupation des locaux	Situation actuelle (2014)				Taux d'occupation attendu en 2019
	Nombre d'heures d'utilisation	Nombre de salles	Total surfaces SHON	Taux d'occupation réel UM	
Amphithéâtres	101 896	82	30 018	111.0%	
Salles banalisées	412 874	576	38 069	64.0%	
Total	514 770	658	68 087	84.7%	86 %

Commentaires de l'établissement

INDICATEURS SPECIFIQUES

IS 16	Part des entrants dans l'établissement parmi les étudiants inscrits pour la première fois en M1 – M2 – Doctorat	Université de Montpellier
-------	--	---------------------------

Action	Formation initiale et continue de niveau Master et Doctorat
Objectif	Répondre aux besoins de qualifications supérieures
Mesure du plan annuel de performance (PAP)	Programme 150 (Formations supérieures et recherche universitaire), objectif 2 (améliorer la réussite des étudiants), réussite en M et en D

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Ratio en %
Date de la mesure	Années universitaires 2012-2013, 2013-2014 et 2017-2018
Champ de la mesure	Inscrits en cursus M et D –Champ SISE universités

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Établissement d'origine des entrants en M1 et M2 - Effectifs d'inscrits en M1 et M2 (inscriptions principales) Établissement d'origine des entrants en D - Effectifs d'inscrits en D
Source	MENESR/SIES, Système d'Information sur le Suivi de l'Étudiant (SISE)
Mode de calcul	Établissement d'origine des entrants en M1 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M1 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M1, (redoublants exclus) x 100 En M1 sont pris en compte les inscrits en : maîtrise, master LMD (hors Master enseignement), master IUP Établissement d'origine des entrants en M2 : Pour chaque année considérée : nombre d'étudiants inscrits en M2 (redoublants exclus) absents de l'établissement l'année précédente / nombre total des étudiants inscrits dans l'établissement en M2, (redoublants exclus) x 100 En M2 sont pris en compte les inscrits en : master LMD (hors Master enseignement), DEA, DESS. <i>A noter : les agrégats M1 et M2 ont été homogénéisés en 2009, ce qui peut expliquer d'éventuels écarts avec les données calculées antérieurement.</i> Établissement d'origine des entrants en D : nombre d'étudiants inscrits pour la première fois en D absents de l'établissement les deux années précédentes / nombre total des étudiants inscrits pour la première fois en D dans l'établissement, x 100

	Années	Total des inscriptions	Effectif de l'année exclu redoublants	Étudiants non présents en n-1	Taux
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M1	2012 - 2013	4532	3994	1743	43,64%
	2013 - 2014	5029	3464	2046	59%
	Cible 2019				50 %
Toutes universités	2012 - 2013	142 305	116 753	47 862	41%
	2013 - 2014	139 421	115 128	48 263	41.9%
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en M2	2012 - 2013	4389	4055	1158	28,55%
	2013 - 2014	4310	4026	1120	27,81%
	Cible 2019				30 %
Toutes universités	2012 - 2013	130 962	110 434	42 149	38.2%
	2013 - 2014	132 230	112 450	42 936	38.2%
Part des étudiants non-présents en n-1 dans l'établissement parmi les nouveaux inscrits en D	2012 - 2013	1797	575	307	53,3%
	2013 - 2014	1798	504	278	55,1%
	Cible 2019				55 %
Toutes universités	2012 - 2013	61 237	16 099	9 700	60.3%
	2013 - 2014	60 422	15 835	9 938	62.8%

Commentaires de l'université

Concernant les chiffres relevant du M1, on note qu'il y a un renouvellement assez marqué des cohortes d'étudiants puisque près de 60% sont des nouveaux inscrits, traduisant le caractère très attractif des formations qui ont été habilitées dans le cadre du LMD. La cible pour 2019 a été positionnée à 50% afin de prendre en compte la mise en place de la nouvelle procédure d'accréditation et la nouvelle nomenclature qui s'est mise en place pour l'intitulé des mentions, l'impact auprès des étudiants de ces changements n'est pas encore bien connu.

Les chiffres concernant le M2 démontrent de façon assez claire que le taux de renouvellement en M2 est inférieur à la moyenne nationale de près de 10%, traduisant la prise en compte d'une formation Master intégrée sur deux ans pour les ¾ des formations habilitées, privilégiant des M1 avec une forte mutualisation des enseignements dans le cadre d'une politique budgétaire maîtrisée, la spécialisation en vue de l'insertion professionnelle des étudiants s'effectuant lors du M2.

IS 17	Taux d'obtention du DUT en 2 ou 3 ans	Université de Montpellier
-------	---------------------------------------	---------------------------

Action	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
Objectif	Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

• Description de l'indicateur

Unité de mesure	%
Date de la mesure	Cohorte 2010 diplômée en 2012 et 2013
Champ de la mesure	inscriptions en cours, paiement validé, hors statuts auditeurs libres, passagers, visiteurs, et hors formation continue non diplômante.

• Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Etudiants (bacheliers et non-bacheliers) inscrits administrativement pour la première fois en première année de premier cycle ou de cursus licence à la rentrée universitaire 2011-2012, et inscrits en 1 ^{ère} année de DUT (inscriptions principales uniquement). Sont exclus du champ, les inscrits en classes préparatoires aux grandes écoles en première année. Chiffres arrêtés en fin d'année universitaire.
Source	SISE
Mode de calcul	Nombre d'admis en DUT 2 en n+2 ou n+3 / Nb d'inscrits en DUT 1 en n
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP - SIES

	Nombre d'inscrits en 1 ^{ère} année de DUT	Nombre de diplômés en DUT en 2 ans	Taux de réussite en 2 ans	Nombre de diplômés en DUT en 3 ans	Taux de réussite en 3 ans
Cohorte 2010 (diplômés en 2012 ou en 2013)	1 264	754	60 %	109	9%
Cohorte 2014 (diplômés en 2016 ou en 2017)			Cible : 65%		Cible : 10%

Commentaires de l'établissement

L'arrivée d'étudiants titulaires de Bacs Technologiques a profondément modifié l'approche pédagogique et a imposé une nécessaire adaptation. Les IUT de l'académie de Montpellier ont anticipé ce changement par la signature d'une convention avec le rectorat afin d'atteindre la cible ministérielle du nombre de bacheliers technologiques dans les formations de DUT.

IS 18	Diversité des situations étudiantes : étudiants en apprentissage, en contrat de professionnalisation, en contrat étudiant	Université de Montpellier
-------	---	---------------------------

Sous-indicateur 1 : Nombre d'étudiants en apprentissage

Action	Augmenter le nombre d'étudiants en apprentissage
Objectif	Proposer des dispositifs de formation tout au long de la vie adaptés
Référence à l'axe stratégique	Une offre de formation attractive et innovante conçue pour tous les étudiants

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre d'étudiants en apprentissage
Date et source de la mesure	Année 2014-2015 – Apogée UM
Champ de la mesure	Nombre d'étudiants en apprentissage

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs physiques d'étudiants en apprentissage ayant une inscription valide
------------------------------------	---

Mode de calcul	Nombre d'inscriptions premières des étudiants en régime d'inscription « apprentissage »
----------------	---

Situation 2014	Cible 2019
1 326	1 500

Sous-indicateur 2 : Nombre d'étudiants en contrat de professionnalisation

Action	Développer les contrats de professionnalisation
Objectif	Amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants/ Insertion professionnelle
Référence à l'axe stratégique	Une offre de formation attractive et innovante conçue pour tous les étudiants

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre d'étudiants en contrat de professionnalisation
Date et source de la mesure	Année 2014-2015 – Apogée UM
Champ de la mesure	Nombre d'étudiants en contrat de professionnalisation

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs physiques d'étudiants en contrat de professionnalisation ayant une inscription valide.
------------------------------------	--

Mode de calcul	Nombre d'inscriptions premières des étudiants en régime d'inscription « Contrat Pro »
----------------	---

Situation 2014	Cible 2019
194	220

Sous-indicateur 3 : nombre d'étudiants bénéficiant d'un contrat étudiant

Action	Développer les emplois étudiants
Objectif	Amélioration des conditions de vie et d'études des étudiants
Référence aux axes stratégiques	Une offre de formation attractive et innovante conçue pour tous les étudiants Affirmation forte de la responsabilité sociétale de l'université

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Nombre d'étudiants bénéficiant d'un contrat étudiant de l'établissement
Date et source de la mesure	Périmètre ex UM2 : année 2014 – HARPEGE
Champ de la mesure	nombre de personnes physiques ayant bénéficié d'un contrat étudiant (tuteur + contractuels étudiants)

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs physiques d'étudiants ayant bénéficié d'un ou plusieurs contrats étudiant durant l'année civile
Mode de calcul	Nombre de personnes physiques ayant bénéficié d'un ou plusieurs contrats étudiant de l'établissement au cours de l'année civile (tuteurs + contractuels étudiants)

Situation 2014	Cible 2019
465	510

IS 19	Dispositif d'accompagnement des étudiants en situation de handicap	Université de Montpellier
-------	--	---------------------------

Action	Accompagner les étudiants handicapés
Objectif	Développer une politique de solidarité et d'équité
Référence à l'axe stratégique	Affirmation forte de la responsabilité sociétale de l'université

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Cotation de 0 à 3
Date et source de la mesure	Bilan annuel
Champ de la mesure	Schéma directeur du handicap

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Effectifs physiques d'étudiants ayant déclaré un handicap lors de leur inscription.
------------------------------------	---

Mode de calcul	<p>Cotation de 0 à 3</p> <p>Précisions méthodologiques :</p> <p>Cote 0 : schéma directeur du handicap en cours d'élaboration</p> <p>Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre</p> <p>Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation</p> <p>Cote 3 : les cibles fixées dans le schéma directeur du handicap sont atteintes</p> <p>Pour information, suivi du nombre d'étudiants en situation de handicap (handicap déclaré : auditifs, langage, moteurs ou visuels)</p> <p><i>Mode de calcul :</i> nombre d'inscriptions premières des étudiants ayant déclaré un handicap et ayant une inscription valide.</p> <p><i>Date et source de la mesure :</i> 2014-2015 service handicap UM</p>
----------------	---

	Situation 2014	Cible 2019
Cote	0	3
Pour rappel : Nombre d'étudiants en situation de handicap accueillis	650	

IS 20	Mesure des évolutions de surfaces immobilières (solde en m²)	Université de Montpellier
-------	--	---------------------------

Action	Améliorer l'efficacité des opérateurs
Objectif	Optimiser la gestion et l'évolution du patrimoine immobilier

Description de l'indicateur

Unité de mesure	m² SHON
Date de la mesure	annuelle
Champ de la mesure	Surfaces immobilières recensées dans l'enquête immobilière DGESIP

Élaboration et qualités de l'indicateur

Nature précise des données de base	Enquête immobilière de la DGESIP
Source	établissement
Mode de calcul	Evolution des surfaces immobilières = nombre de m² existants – (nombre de m² libérés + nombre de m² nouveaux)
Service responsable de l'indicateur	MENESR DGESIP

Années	Situation existante			Objectifs		
	Surface concernée	Situation domaniale	m² existants	Objectifs prévisionnels de m² libérés	Objectifs prévisionnels de m² nouveaux	Objectif d'évolution des surfaces immobilières (m²)
Situation initiale	Tous bâtiments UM		491 259			
2015	Galéra	location	2 619	2 619	-	0
2017	Faculté de médecine site AdV	Construction sur parcelle de la convention d'utilisation ex-UM1 (de 2015 à 2017)	0	-	12 118	12 118
2018	Institut de biologie	Convention d'utilisation	17 695	17 695	-	0
	Campus Triolet bât A et D	Construction bât A et D de VdSA sur une des parcelles de la convention d'utilisation campus Triolet	0	-	10 500	10 500
	Campus Triolet bât 4	Convention d'utilisation campus Triolet	2 693	2 693	-	0
2019	Campus Triolet bât 6	Convention d'utilisation campus Triolet	4 611	4 611	-	0
soldes				27 618	22 618	- 5000
Evolution des m² à l'issue du contrat			491 259	27 618	22 618	486 259

Précisions :

Par m² libérés on entend les surfaces inutiles qui ne sont plus occupées par une activité de l'établissement, les surfaces remises aux domaines ou cédés, rendues (fin de mise à disposition ou de location) ou vouées à la démolition.

Les m² nouveaux correspondent à des surfaces nouvelles : construction neuve, extension, mise à disposition, location, acquisition...

Commentaires de l'établissement :

Libération du bâtiment Galéra à Montpellier et fin du bail en 2015

Livraison de la nouvelle Faculté de Médecine en 2017 sur le site Arnaud de Villeneuve et libération de l'Institut de Biologie en 2018

Livraison des 2 bâtiments Village des Sciences A sur le campus Triolet en 2018 et libération du bâtiment 4 du campus Triolet en 2018 puis du bâtiment 6 du campus Triolet en 2019-2020.

IS 21	Mise en place d'une démarche de développement durable	Université de Montpellier
-------	---	---------------------------

Action	Dispositifs de développement durable
Objectif	Mettre en place une politique volontariste de développement durable
Référence à l'axe stratégique	Affirmation forte de la responsabilité sociétale de l'université

Description de l'indicateur

Unité de mesure	Cotation de 0 à 3
Date et source de la mesure	Bilan annuel
Champ de la mesure	Dispositifs de développement durable de l'établissement

Élaboration et qualités de l'indicateur

Mode de calcul	<p>Cotation de 0 à 3</p> <p>Précisions méthodologiques :</p> <p>Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but</p> <p>Cote 1 : un plan d'actions a été défini et mis en oeuvre</p> <p>Cote 2 : un plan d'actions est mis en œuvre, suivi et évalué</p> <p>Cote 3 : le dispositif de développement durable est validé par une instance externe reconnue.</p>
----------------	---

Situation 2014	Cible 2019
0	2

Commentaires de l'établissement :

Dans le cadre de l'UM, un Vice-Président délégué a en charge spécifiquement les problématiques relevant du développement durable.

Un plan d'actions articulé autour de 3 actions phares est ainsi prévu :

- mise en place et suivi des indicateurs définis par le référentiel « Plan Vert », ce qui nécessitera un travail important à l'échelle du nouvel établissement (notamment pour la définition des Unités Géographique et/ou Organisationnelle, la collecte des données, l'obtention des documents d'appui, ...)
- déploiement d'opérations visant à accroître l'éco-responsabilité de l'établissement et de ses acteurs : réalisation de PDA avec les, meilleure gestion des ressources (eau, consommables, véhicules) et des déchets, inventaires de la biodiversité, augmentation des marchés avec des clauses environnementales et/ou sociales ;
- délivrance aux étudiants d'un certificat « développement durable » (C2d).